RIEUX

BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2024



Cérémonie du 8 mai



Concours photos



Marius Boyer - Champion de Bretagne

Sommaire

- Le mot du Maire 03
- Conseil municipal 04//12
  - 1 Février 2024 04-05
  - 21 Mars 2024 05-10
  - 16 Avril 2024 10-12
- La vie à Rieux 13//21
- Jeunesse 22//26
- Médiathèque 27//28
- Associations 29//31
- L'agenda 32

INFOS PRATIQUES

NUMÉROS UTILES :

Pompiers : **18**
SAMU : **15**
Police : **17**
Pharmacie de garde : **3237**

SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE :
Tél. 02 99 91 90 69

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9h00 - 12h00
Mardi : 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
Samedi : 9h00-12h00

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les Dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Remerciements :

La délégation à la communication tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à la création de ce bulletin municipal.

Bien entendu chaque association mais aussi tous les élus de Rieux pour leur travail et leur temps donné à la commune.

Ainsi que Sabrina, Charlène, Valérie et Alexandra pour leurs travaux à la mairie, à la médiathèque et le service jeunesse.

L'imprimerie Armoricaine pour son travail.
Et chaque Rieuxoise et Rieuxois pour sa lecture.

Mais aussi un grand merci à Jean-Pierre COLIN.

Directeur de la publication :
Thierry POULAIN

Commission de rédaction :
Stephanie LE NOUAIL, Alexandra MICHEL, Julien ROUXEL, Nadine POTIER et Ludovic KERROUAULT

Secrétariat :
Edith COUDE-POULAIN

Mise en page - Impression :
RIM Imprimerie
Parc d'activités de la Chaussée - 56220 Malansac

Le mot du Maire

Rieuxoises, Rieuxois,



A discuter avec les uns et les autres sur la place, chacun avait hâte après ces longs mois de pluie de retrouver les beaux jours avec le soleil et l'odeur de l'herbe fraîchement coupée.

Après ces longs mois de pluie, l'été est enfin arrivé avec les premières chaleurs. Les arbres et les fleurs prennent tous leurs éclats et de belles couleurs pour annoncer ce retour à la vie.

Petit tour d'horizon sur l'actualité communale, l'année 2024 est déjà entamée de son premier semestre et les affaires en cours avancent au gré des décisions administratives qui souvent sont longues et fastidieuses.

Le Plan communal de sauvegarde à l'approbation du conseil municipal d'avril puisque complètement revu. La cartographie des zones d'accélérations des énergies renouvelables a été également réalisé par la commission désignée à cet effet (le conseil municipal a d'ailleurs statué sur ce dossier en mars).

L'entrée Sud du Bourg fait l'objet régulier d'accidents, notamment dû aux non-respect des vitesses, les riverains le constatent malheureusement au quotidien. L'aménagement de cette section devient donc urgent. L'appel d'offres a retenu l'entreprise Lemée pour effectuer les travaux qui ont d'ailleurs démarré. Travaux qui permettront une circulation plus apaisée et plus sécurisante pour les piétons et vélos sur la voie douce construite en parallèle de la départementale.

Quelques mots également sur le PLH présenté lors du CM d'avril avec le bilan 2023 qui présente une baisse de l'activité par rapport à l'année précédente, mais reste supérieure à l'année 2020. La constatation de la chute des chantiers neufs, et la hausse des matériaux et des équipements. Le PLH 2 lui, sera doté d'un budget de plus de 6 millions d'euros permettant ainsi de continuer le travail commencé il y a un peu plus de 6 ans. Constat qu'il faut poursuivre l'effort sur la rénovation des logements vacants et sur la construction de logements neufs pour accueillir de nouvelles familles. Important également de signaler que la maison de l'habitat est accessible tous les matins à Redon pour les personnes désirant faire des travaux de rénovation énergétique de leur logement ou mise en place d'équipements spécifiques améliorant la qualité de vie des personnes âgées.

Remerciement également à tous les citoyens.

Merci à tous les Rieuxois qui se sont déplacés pour les deux manifestations organisées pour le soutien de l'hôpital de Redon.

Ma participation au comité d'appui d'une part et au conseil de surveillance d'autre-part avec mes collègues élus pour que cet hôpital soit reconstruit avec le même nombre de lits, de services et de surface que l'ancien.

Nous savons tous, que nous avons besoin pour notre population de cet hôpital de proximité, savoir qu'environ 150 000 personnes sont susceptibles d'y venir se faire soigner. Être aussi aux côtés du personnel soignant, ne pas les oublier, car il s'agit de leur outil de travail. Il faut tous, être unis et solidaires pour défendre notre système de santé.

Remercier les associations et leurs bénévoles qui ont relancé leurs activités depuis ce début d'année avec des animations qui attirent de plus en plus de monde. Ce qui montre bien l'engouement que les gens ont pour le sport (en cette année olympique) mais aussi les animations en salle qui font carton plein à chaque fois.

Souligner aussi l'inauguration du composteur collectif biodéchets installé à proximité du restaurant scolaire, chacun s'il le souhaite peut venir en mairie prendre les renseignements nécessaires sur l'utilisation de ce nouveau service. Inauguration également de la rue Edouard Pussat, il est important de faire connaître notre histoire, nous avons ce devoir de mémoire auprès des plus jeunes et permettre ainsi d'honorer les hommes qui se sont battus pour notre Patrie.

Concernant notre patrimoine religieux, la statue Saint Julien est la dernière rescapée de la chapelle d'Aucfer, aujourd'hui disparue. Cette statue en bois abîmée par le temps avait trouvé place dans notre église et fait l'objet actuellement d'une remise en état par une entreprise spécialisée. Nous espérons la recevoir d'ici cet été pour qu'elle reprenne place dans l'église.

Bonne lecture.

Thierry POULAIN
Maire de Rieux

CONSEIL MUNICIPAL 1 février 2024

1) Désignation du référent déontologue pour les élus

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire rappelle que les assemblées délibérantes des communes, des EPCI et des syndicats mixtes, doivent désigner un référent déontologue chargé d'accompagner les élus et de les conseiller dans le cadre du respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Les missions du référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

La délibération portant désignation du référent déontologue doit préciser :

- La durée de l'exercice des fonctions et les moyens mis à sa disposition
- Les modalités de saisine et de l'examen de la question posée ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus.

La délibération institutive précise également les éventuelles modalités de rémunération, du référent déontologue. Lorsque les missions du référent déontologue sont assurées par une personne, le montant maximum de l'indemnité est fixé à 80 euros par dossier (conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local). Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge. La qualité du référent doit être mentionnée dans la délibération.

Considérant que Monsieur François TORT, retraité de la Fonction Publique Territoriale, ancien DGS et DGA de communes, vice-président national honoraire du SNDGCT, formateur au CNFPT jusqu'en 2017, est volontaire pour assurer cette fonction,

Considérant que Monsieur François TORT accepte d'être désigné comme référent déontologue des élus de la commune de RIEUX,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

Désigne Monsieur François TORT comme référent déontologue des élus de la commune de Rieux, aux conditions suivantes :
Le montant de son indemnité de vacation est fixé à 80 € par dossier traité ;

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents et à procéder aux formalités afférentes à ce dossier.

2) Aménagement de la boucherie et de deux logements au 13 rue des Trinitaires

Vu la décision 2023-23 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un local commercial et de deux logements au bureau d'études cent mètres carrés - 32 Henri Cochard-44 000 NANTES avec un taux d'honoraire de 10% du montant HT de l'estimatif des travaux

Vu l'acquisition du bâtiment pour un montant de 225 000 € du 12 octobre 2023,

Vu l'estimatif des études qui s'élève à 65 737 € HT,

Vu l'estimatif des travaux qui s'élève à : 457 070 € HT,
Soit un total de 747 807 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DÉPENSES (HT)	MONTANT	%
Acquisition	225 000 €	30 %
Études préalables et de maîtrise d'œuvre	65 737 €	9 %
Travaux	457 070 €	61 %
Total opération	**747 807 €**	**100,00 %**
RECETTES	**MONTANT**	**%**
État – DETR/DSIL 2024	129 000 €	17 %
État-Département PST	186 951.75 €	25 %
Conseil régional (Bien vivre en Bretagne)	149 561.40 €	20 %
Fond de concours 2024 estimé sur la base de l'enveloppe attribuée pour le FDC 2023	23 075 €	3 %
TOTAL SUBVENTIONS	**488 588.15 €**	**65 %**
Autofinancement communal	259 218.85 €	35%
Total	**747 807 €**	**100,00 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 4)

Valide le programme d'investissement : Aménagement de la boucherie et de deux logements au 13 rue des Trinitaires.

Valide le plan de financement prévisionnel de l'opération.

3) Validation du prix de vente - terrains viabilisés du clos Macé

YV 178 et YV 179 sans créer un lotissement mais en effectuant uniquement une DP division.

Vu le coût d'acquisition des terrains YV 178 et 179 de 50 124 € TTC et les travaux de viabilisation estimés à 75 000 € TTC, soit un total situé entre 125 000 € et 130 000 € ;

Vu la surface des deux terrains de 2 531 m²,

Vu le projet de division en 3 lots,

Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

de fixer le prix de vente du terrain TTC au m² à 55 € TTC/m²
de valider les opérations de viabilisation.

4) Convention groupement de commandes voirie communale programme

Un groupement de commandes est proposé en association avec les communes d'Allaire, Béganne, Saint-Jacut, Saint Jean la Poterie, les Fougerêts et Saint-Vincent sur Oust pour la réalisation des travaux de voirie / programme 2024.

La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention. La commune de Rieux assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procèdera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation selon les règles définies par le Code de la Commande Publique.

Chaque commune se charge de l'exécution technique et financière du marché signé dans le cadre du groupement, les factures étant émises au nom de chacune des collectivités qui règlent directement le titulaire du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **d'approuver** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale / programme 2024
- **d'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes.

1. Informations

a) Monsieur le maire indique que plusieurs administrés se sont plaints de l'horaire d'extinction de l'éclairage publique (20H00) dans le bourg et à la zone d'Aucfer. Il propose de modifier cet horaire et de le mettre à 21h00. Proposition validée.

b) La mobilité => Redon Agglomération va mettre en place au 1er janvier 2025 :

- Le transport urbain avec deux grands axes : un Nord/Sud de la ZA Tournebise au Sud ZA d'Aucfer en passant par le centre de Redon) et un Ouest/Est de Saint-Perreux à Saint-Nicolas. Une extension de la ligne Nord/Sud arrivera jusqu'à Rieux desservant, la ZA du Bourgneuf, le Val, Yves Rocher et le centre bourg.
- Et le transport sur réservation. Nous avons déterminé plusieurs points d'arrêts sur l'ensemble de la commune. Une personne aura droit à un A/R par jour et elle appellera le service sur réservation au moins 1 heure avant qui viendra la chercher pour la déposer là où elle veut sur le territoire de Redon Agglomération.

Pour financer ce nouveau service, Redon Agglomération met en place le versement mobilité pour toutes les entreprises, collectivités de plus de 11 salariés à compter du 1er juillet 2024.

c) Lancement du marché de MOE pour la construction de la maison médicale et on a reçu 9 dossiers de candidature. La commission d'appel d'offre se réunira le 20 février.

d) Les zones d'accélération des énergies renouvelables => un groupe de travail (Céline HALIMI, Julien ROUXEL, Marie-Claire BONHOMME, Patrick ROLLAND, René TORLAY, Pierre TORLAY, Gaël DELAUNAY et Denis HUET) est constitué pour les définir ; une concertation avec le public aura lieu avant de délibérer sur ces zones. Le fait de les matérialiser permettra d'accélérer les procédures et aides financières de projets d'énergie renouvelables. Les procédures d'autorisation resteront les mêmes.

CONSEIL MUNICIPAL 21 mars 2024

1) DCM 2024-05 Organisation du temps scolaire-rentrée 2024

La commune de Rieux a fait le choix pour la rentrée de septembre 2021, de regrouper le temps scolaire sur 4 jours. Cette dérogation était accordée pour une durée de trois ans.
Mme MICHEL, adjointe aux affaires scolaires, a recueilli l'avis de l'équipe enseignante, qui s'est déclarée favorable au maintien des rythmes scolaires actuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1)

D'émettre un avis favorable au maintien de l'organisation scolaire sur 4 jours d'enseignement à la rentrée 2024.

De maintenir les horaires actuels de l'école :
8h50-11h50 / 13h25-16h25

2) DCM 2024-06 Frais de fonctionnement de l'école publique 2023

Mme Alexandra MICHEL, adjointe aux affaires scolaires, a présenté lors de la commission enfance du 15 février 2024 l'état des dépenses de fonctionnement de l'école publique en 2023. Ce montant sert de référence aux frais de scolarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 22 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

De fixer les frais de fonctionnement de l'école publique, applicables en 2024 :

- Par enfant scolarisé en maternelle : 844.78 €.
- Par enfant scolarisé en élémentaire : 452.44 €.

3) DCM 2024-07 Participation 2024 aux frais de fonctionnement de l'école privée suivant contrat d'association

Vu le contrat d'association n° 260 CA de l'école privée Ste Anne conclu le 02 avril 2004,

Considérant que les frais de fonctionnement de l'école publique en 2023 s'élèvent à :

- Par enfant scolarisé en maternelle : 844.78 €
- Par enfant scolarisé en élémentaire : 452.44 €

Considérant que l'école Sainte-Anne compte 33 élèves de maternelle et 58 élèves en élémentaire habitant Rieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 22 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)
de fixer la participation communale à l'école privée Sainte-Anne pour l'année 2024 à 54 119.26 €.

4) DCM 2024-08 Tarifs des services périscolaires

Afin de tenir compte l'augmentation du coût de l'énergie et des denrées alimentaires, la commission « Enfance et affaires scolaires » propose de revaloriser pour la rentrée 2024-2025 le tarif cantine, comme suit :

		2020-2021	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Augmentation
RESTAURANT SCOLAIRE	Enfant	3.25 €	3.35 €	3.45 €	**3.50 €**	**2.9 %**
	Adulte	5.20 €	5.40 €	5.50 €	**6.00 €**	**9 %**

Repas non prévus ou hors délais enfant = 5 €.

			QUOTIENT FAMILIAL				
GARDERIE PERISCOLAIRE	De 7h00 à 8h45 De 16h30 à 18h30	Depuis le	<600	600 à 750	751 à 950	951 à 1 150	> 1 150
	Tarification au ¼ h	Septembre 2021	0.24 €	0.26€	0.28 €	0.30 €	0.32 €
	Goûter	Septembre 2023	0.50 €				
ALSH	½ journée	Septembre 2021	4.25 €	4.50 €	4.75 €	5.00 €	5.25 €
	Repas	Septembre 2024	3.50 €				
	Semaine ALSH complète	Septembre 2021	49.00 €	51.00 €	53.00 €	55.00 €	57.00 €
	Nuitée	Juillet 2023	6.00 €	7.00 €	8.00 €	9.00 €	10.00 €
	Prestation sans transport (intervenant)	Septembre 2021	1.30 €				
	Prestation avec transport (piscine, cinéma, parc...)	Septembre 2021	2.60 €				
	Garderie de 7h00 à 8h45 De 16h30 à 18h30	Septembre 2021	0.24 €	0.26 €	0.28 €	0.30 €	0.32 €
ASLH SEJOUR	Camp/séjour (Prix à la journée)	Avril 2024	**28.00 €**	**29.00 €**	**30.00 €**	**31.00 €**	**32.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide (POUR : 22, CONTRE : 0 , ABSTENTION : 0)

- **De valider** la proposition de la commission « Enfance et affaires scolaires »
- **Déclarer** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2024 sauf pour les séjours pour lesquels le tarif s'appliquera dès le 1er avril 2024.

5) DCM 2024-09 Création d'emplois (accroissement d'activités, remplacement d'agents titulaires, emplois saisonniers) - Année 2024

À la demande du SGC de REDON, il faut prendre une délibération pour la création des emplois saisonniers, remplacement d'agents titulaires ou accroissement de l'activité. L'article 3, I, 2° de la loi n°84-53 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, permet de faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant que pendant l'année et surtout pour la période estivale, il est nécessaire de renforcer les équipes municipales pour le service ALSH, service technique et l'agence postale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
Décide :
(POUR : 22, CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)
de créer les emplois saisonniers suivants :

Durée	DU 01/01 AU 31/12/2024		
Grade	Adjoint d'animation	N'importe quel grade	Adjoint technique
Fonctions	Animateurs	Remplacement agent titulaire du poste	En fonction des besoins
Type de contrat	Emplois saisonniers	Remplacement d'agents titulaires	Accroissement de l'activité
Temps de travail	35/35e	35/35e	35/35e
Nombre de postes	6	3	1

6) DCM 2024-10 Subventions aux associations

Les commissions « Finances » et « Vie associative » se sont réunies pour étudier les demandes de subventions pour l'année 2024.

Les membres de la commission « Finances » et « Vie associative » ont validé le maintien des pénalités mises en place en 2023 comme suit :

- 5% en moins par critère non respecté
- 5% en moins lorsque le dossier a été déposé après la date butoir

Il est proposé les attributions suivantes :

ASSOCIATIONS HUMANITAIRES	
ADMR	1 468.50 €
HANDI'MOBILE	500.00 €
FAVEC	150.00 €
Total associations humanitaires	**2 118.50 €**
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
BASKET CLUB BZH RIEUX ST DOLAY	1 000.00 €
TENNIS	330.00 €
RUNNING A RIEUX	363.00 €
RIEUX CYCLO-RANDONNEURS	1 072.50 €
US STE MELAINE RIEUX FOOTBALL	2 722.50 €
CYCLO CLUB RIEUXOIS	300.00 €
VELO SPORTS RIEUXOIS 56	610.50 €
GYM ZUMBA Réoz	544.50 €
YOGA	200.00 €
Total associations sportives	**7 143.00 €**
ASSOCIATIONS LOISIRS ET CULTURE	
DES JEUX A RIEUX	150.00 €
COMITE DES FETES	800.00 €
CLUB DES BRUYERES	300.00 €
ECHEC	300.00 €
GANG	300.00 €
Total associations culture et loisirs	**1 850.00 €**
ASSOCIATIONS ENFANCE - ÉDUCATION	
APPEL	1 774.50 €
AMICALE LAIQUE	2 359.50 €
LES P'TIS BOUTS	250.00 €
LA BOUSSELAIE	250.00 €
Total associations culture et loisirs	**4 634.00 €**
ASSOCIATIONS DIVERSES	
ACCA	450.00 €
Total associations diverses	**450.00 €**
TOTAL SUBVENTIONS	**16 195.50 €**

Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **De valider** les propositions de la commission « Vie associative » et « finances » .
- **De valider** les subventions aux associations œuvrant sur le territoire de la commune.

7) DCM 2024-11 Subvention au budget CCAS

Considérant que l'équilibre du budget du CCAS nécessite une subvention de 5 500 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)
d'octroyer une subvention de 5 500 € au CCAS pour l'année 2024.

8) DCM 2024-12 Budget lotissement « La Châtaigneraie » - Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Vote : Unanimité), approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

9) DCM 2024-13 Budget lotissement « la Chataigneraie » - Approbation du compte administratif 2023

Le compte administratif 2023 du budget lotissement La Châtaigneraie, présenté au Conseil Municipal, s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	46 138.61 €
Recettes de fonctionnement	49 371.11 €
Résultats de l'exercice	3 232.50 €
Excédent antérieur reporté	33 584.36 €
Soit un excédent de fonctionnement au 31/12/2023 de	**36 816.86 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	9 051.11 €
Recettes d'investissement	26 633.51 €
Résultats de l'exercice	17 582.40 €
Déficit antérieur reporté	26 633.51€
Soit un déficit d'investissement au 31/12/2023 de	**9 051.11€**
Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	
Besoin de financement	**9 051.11 €**

Monsieur le Maire se retire, et Marie Claire Bonhomme, Première Adjointe, préside la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, Adopte (POUR : 21 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)
le compte administratif tel qu'il a été présenté.

10) DCM 2024-14 Budget lotissement « La Chataigneraie » - Affectation du résultat 2023

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023,

Décide,
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

Reports :
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 26 633.51 €.

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 33 584.36 €.

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (INV - 001) de la section d'investissement de : 17 582.40 €.
Un solde d'exécution (Fonc - 002) de la section de fonctionnement de : 3 232.50 €.

Besoin net de la section d'investissement : 9 051.11 €
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal. Pour le budget annexe lotissement, sa section d'investissement ne doit pas enregistrer de ressources définitives (ex : 1068).

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €.

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 36 816.86 €.

11) DCM 2024-15 Budget lotissement « la Châtaigneraie » - Approbation du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération,
Adopte
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)
le budget lotissement primitif 2024 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 58 372.92 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 30 602.22 €

12) DCM 2024-16 Budget principal- Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Approuve
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

13) DCM 2024-17 Budget communal - Approbation du compte administratif 2023

Le compte administratif 2023 du budget communal, présenté au Conseil Municipal, s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	1 940 773.26 €
Recettes de fonctionnement	2 497 856.37 €
Résultats de l'exercice	557 083.11 €
Excédent antérieur reporté	49 904.02 €
Soit un excédent de fonctionnement au 31/12/2023 de	**606 987.13 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	687 017.59 €
Recettes d'investissement	834 310.05 €
Résultats de l'exercice	147 292.46 €
Excédent antérieur reporté	408 728.65 €
Soit un excédent d'investissement au 31/12/2023 de	**556 021.11 €**
Restes à réaliser en dépenses	515 832.82 €
Restes à réaliser en recettes	486 398.42 €
Besoin de financement	**- €**

Monsieur le Maire se retire, et Marie Claire Bonhomme, Première Adjointe, préside la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,
Adopte
(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)
le compte administratif tel qu'il a été présenté.

14) DCM 2024–18 Budget communal - Affectation du résultat 2023

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022,
Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)
l'affectation du résultat suivante :

- Le résultat de fonctionnement 2023 à affecter est de : 606 987.13 €.
- Au financement de l'investissement (compte R1068) : 590 000.00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte R 002) : 16 987.13 €.

- Le résultat d'investissement 2023 à affecter est de : 556 021.11 €.
- Affectation à l'excédent reporté (compte R 001) : 556 021.11 €.

15) 2024-19 Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

Pour la commune de Rieux :

	2021	2022	2023	2024
	COMMUNE			
Taxe d'habitation	12.00 %	-	12.00 %	12.00 %
Taxe foncière sur propriété bâtie	32.26 %	32.58 %	32.58 %	32.58 %
Taxe foncière sur propriété non bâtie	62.57 %			

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)
De fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.58 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.57 %

16) DCM 2024-20 Budget communal - Approbation du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération,
Adopte
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2)
le budget communal primitif 2024 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 403 615.99 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 3 501 123.55 €

17) DCM 2024-21 Délibération relative à la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

LES BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023,

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

LA DÉTERMINATION DU MONTANT

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime,

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

LES CONDITIONS DE VERSEMENT

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.
Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023 la prime est versée par chacun d'entre eux.
Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024. La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

Après avoir délibéré, le Conseil : Décide (POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1)
que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires en une seule fois au mois d'avril 2024, et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	640 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	560 € (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	480 € (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	400 € (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	320 € (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	280 € (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	240 € (dans la limite de 300 €)

- que les crédits budgétaires correspondants ont été prévus au budget,
- que la présente délibération entrera en vigueur le 21 mars 2024.

18) DCM 2024-22 Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 27 février au 12 mars 2024.

Monsieur le Maire présente le bilan de cette concertation :
A l'issue de la période de concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'énergies renouvelables ont donc été identifiées selon la cartographie annexée à la présente délibération.

M le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.
Ouï l'exposé de M le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal :
Décide
(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1)

- **Définit** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération

19) DCM 2024-23 Tarification exceptionnelle - salle socioculturelle

Il est proposé, pour l'année 2024, d'appliquer, une fois dans l'année, une réduction du tarif de location de cette salle pour les associations Rieuxoises, de 70%,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **D'approuver** une baisse de 70% du tarif de location de cette salle pour une fois dans l'année 2024 aux associations Rieuxoises dans le cadre de l'organisation d'une manifestation.

CONSEIL MUNICIPAL 16 avril 2024

1) Tirage au sort des jurés d'assises

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

2) DCM 2024-24 Mise à jour du Plan Communal de sauvegarde

Monsieur le Maire explique que le Plan Communal de Sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

C'est un document à usage interne (élus et agents) destiné à organiser l'action de la municipalité face à la crise.

Le Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (inondations, séismes, feux, …) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI industriel par exemple).

Le Plan Communal de Sauvegarde a été revisité par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (loi Matras).

A Rieux, le Plan Communal de Sauvegarde a été adopté en conseil municipal le 30 juin 2017. Il était donc obligatoire et nécessaire de le mettre à jour. Une commission dédiée a été créée le 28 janvier 2021.

Cette mise à jour s'est achevée en 2023 avec notamment la réalisation de deux exercices pratiques (inondations et incendie) via l'application Prépa Risk.

Ces deux exercices nous ont permis de tester l'armement du poste de commandement, de tester nos capacités d'anticipation et l'organisation indiquée dans le Plan Communal de Sauvegarde et de répondre à l'obligation règlementaire de réaliser un exercice tous les 5 ans.

Il convient donc aujourd'hui de porter à votre connaissance le Plan Communal de sauvegarde et de valider les missions dévolues à chacun d'entre vous (page 50 à 54) afin de pouvoir l'approuver ensuite par arrêté municipal et de le transmettre à la préfecture et aux services de sécurité.

Considérant qu'il convient de réviser le dernier Plan communal de sauvegarde de la commune de Rieux, ancien de plus de 5 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 22 , CONTRE : 0 , ABSTENTION : 0)

- **Approuve** la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde 2024.

3) DCM 2024-25 Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Redon Agglomération arrêté en date du 19 février 2024

M. le Maire expose que par délibération n°2024-4 en date du 19 février 2024, le Conseil Communautaire de REDON Agglomération a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2030.

Le PLH définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire. Il a pour objectif de répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Un travail partenarial a été mené tout au long de l'élaboration du PLH, avec l'association des communes et des acteurs de l'habitat :

- des COTECH et des COPIL organisés à toutes les étapes d'élaboration du PLH ;
- l'envoi d'un questionnaire aux communes à chaque étape ;
- trois ateliers de travail avec les 31 maires, les 31 DGS et les acteurs locaux de l'habitat lors de la phase d'élaboration du diagnostic et deux ateliers de travail avec les bailleurs sociaux et les services de l'État lors de la phase d'élaboration du programme d'actions ;
- présentation en conférence des maires des scénarios de production de logements et sa territorialisation ;

Le projet de PLH comprend :
- un diagnostic,
- un document d'orientations,
- un programme d'actions,

Les orientations stratégiques retenues sont :
1. renforcer l'équilibre social et territorial et diversifier l'offre de logements ;
2. rechercher la sobriété foncière ;
3. poursuivre la reconquête du parc existant ;
4. consolider la gouvernance du PLH.

L'objectif de production fixé pour la période du PLH 2024-2030 est de **2 558 logements pour 6 ans dont 386 logements locatifs sociaux** soit 426 logements/an dont 64 logements locatifs sociaux/an (15%) en répartissant cette production de façon la plus équilibrée en faveur du territoire communautaire.

A partir des orientations, le programme d'actions du PLH a été élaboré et partagé avec les partenaires et les communes. Il comprend 21 actions pour un budget de total de 6 027 500 €. Pour chacune, une fiche action précise le budget dédié, les outils et les moyens de mise en œuvre, l'échéancier de réalisation et les partenaires associés.

Les actions majeures de chaque orientation stratégique sont :
ORIENTATION 1 - Renforcer l'équilibre social et territorial et diversifier l'offre de logements :
soutien à la production de logements sociaux ; de logements en accession aidée, veille sur le bail réel solidaire, mise en place d'une politique communautaire d'accès au logement social, de gestion de la demande et de l'attribution ; recensement des hébergements et favoriser les parcours résidentiels vers un logement pérenne, diversifier l'offre d'accueil dédiée aux gens du voyage et soutenir des projets innovants pour de nouvelles formes d'habitat.

ORIENTATION 2 - Rechercher la sobriété foncière :
mise en place d'un référentiel foncier et élaboration d'un plan d'action foncière intercommunal ; inciter la construction des logements sociaux sur des friches ou dents creuses en centre-bourg ou centre-ville avec des critères énergétiques forts ; favoriser des pratiques vertueuses de divisions parcellaires.

ORIENTATION 3 - Poursuivre la reconquête du parc existant :
soutien à la réhabilitation thermique du parc privé et du parc public ; soutien aux communes pour la requalification d'îlot urbain ancien ; mise en place d'une nouvelle OPAH communautaire ; accompagnement des élus pour l'application du pouvoir de police du maire en matière d'habitat et veille et accompagnement des communes avec la mise en place d'outil de lutte contre la vacance.

ORIENTATION 4 - Consolider la gouvernance du PLH :
suivi de l'observatoire de l'habitat et du foncier ; réalisation des bilans annuels et triennal des actions du PLH ; organisation de rencontre annuelle avec les acteurs locaux de l'habitat ; poursuivre l'offre de services proposée par la Maison de l'habitat et articuler cette offre avec les autres services de proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **d'émettre** un avis favorable au projet de PLH 2024-2030 de Redon Agglomération ;
- **d'engager** la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires relevant de ses compétences pour la réalisation du PLH 2024-2030.

4) DCM 2024-26 Adhésion au groupement de commandes « navette documentaire »

Rapport de Julien ROUXEL

Dans le cadre de sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » et notamment la mise en œuvre du projet culturel du territoire, REDON Agglomération coordonne un réseau de 28 médiathèques : 27 médiathèques communales et 1 intercommunale. L'ensemble des médiathèques disposent déjà d'un logiciel commun et d'une carte unique donnant aux adhérents accès à toutes les médiathèques du territoire de REDON Agglomération.

Afin d'aller encore plus loin dans cette mise en réseau, REDON Agglomération et l'ensemble des communes mentionnées ci-dessus souhaitent mettre en place une navette documentaire entre les médiathèques. Il s'agit d'un service de circulation des documents (livres, CD, DVD, revues, jeux vidéo, outils d'animation, documents de communication) entre les médiathèques, permettant ainsi de répondre aux réservations des usagers du réseau de lecture publique.

Le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

Afin de mettre en place cette navette documentaire entre les médiathèques, REDON Agglomération et 28 communes membres ont souhaité se regrouper pour passer des marchés publics pour la mise en place d'un service de portage, de collecte et de transport de documents entre les médiathèques du réseau de lecture publique de REDON Agglomération.

Le groupement de commande est constitué de REDON Agglomération et des communes membres suivantes : ALLAIRE, AVESSAC, BAINS SUR OUST, BEGANNE ; CONQUEREUIL, FEGREAC, GUEMENE-PENFAO, LA CHAPELLE DE BRAIN, LANGON ; LIEURON, LES FOUGERETS, MASSERAC, PEILLAC, PIERRIC, PIPRIAC PLESSE, REDON, RENAC, RIEUX, SAINT GANTON, SAINT JACUT LES PINS, SAINT JEAN LA POTERIE, SAINT JUST, SAINT NICOLAS DE REDON, SAINT PERREUX, SAINT VINCENT SUR OUST, SAINTE MARIE, SIXT SUR AFF.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

REDON Agglomération est désignée coordonnatrice du groupement et a la charge de mener la procédure de passation des marchés, de les signer, les attribuer et d'assurer leur exécution technique, administrative et financière.
Chaque commune membre du groupement participe financièrement selon les règles de répartition définies dans la convention constitutive du groupement de commande.
REDON Agglomération adressera à chacune des communes membres, un titre de recette à chaque début d'année d'exécution du marché.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 20 , CONTRE : 0 , ABSTENTION : 2)

- **Décide** de constituer un groupement de commandes avec REDON Agglomération pour la passation du marché de services de portage, de collecte et de transport de documents entre les médiathèques du réseau de lecture publique de REDON Agglomération ;
- **Accepte** que REDON Agglomération soit désignée coordonnatrice du groupement ;
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes, telle qu'elle est présentée en annexe.

5) DCM 2024-27 Participation financière au centre social intercommunal

Pour rappel, le conseil municipal s'est prononcé en 2022 en faveur du projet du centre social Intercommunal avec une participation financière de 2.97 €/habitants (= 8 728.83 €), sans soutien au projet de Graines d'Envies.

En 2023, le Centre Social Intercommunal avait demandé une augmentation de la subvention communale de 10 000 € chaque année sur 3 ans, soit une participation financière de 3.44 € / habitants, ce qui correspondait pour Rieux à un montant de 10 099.84 € pour 2023.

Dans son dernier COPIL du 13 février 2024, le CSI demande une revalorisation de cette participation financière de 5% par rapport à 2023 ; hausse demandée par la CAF pour verser un soutien exceptionnel de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **D'accepter** la revalorisation de la participation financière de la commune au CSI, soit un montant de 3.61 € par habitant pour 2024 (= 10 565 €).
- **Inscrit** la dépense correspondant au compte 65748.

6) DCM 2024-28 Vente d'un hangar

Suite à l'achat des terrains situés au 13 et 15 rue des Trinitaires, ceux-ci ont été nettoyés. Un hangar de 37m² a donc été démonté et un élu, M. Patrick Rolland, s'est porté acquéreur pour un montant de 1 000 €. Il est proposé de valider la vente de ce hangar à M. Patrick Rolland.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
M. Patrick ROLLAND sort de la pièce et ne prend pas part au vote. Décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **D'accepter** la vente du hangar pour un montant de 1 000 € à M. Patrick Rolland.

7) DCM 2024-29 Tarifs-destruction des nuisibles

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse une participation aux piégeurs pour la destruction des nuisibles.
La participation communale s'élevait à 6.70 € la cage et 2.20 € par ragondin capturé.

M. ROLLAND précise que cette année il y a 12 piégeurs (14 l'an dernier) et qu'il y a eu 459 captures en 2023 et 550 en 2022. Rieux est 1er en terme de capture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **De fixer** la participation communale à 7 € la cage et 2.50 € par ragondin capturé à compter du 1er janvier 2024.

8) DCM 2024-30 Vœu de soutien à la plateforme commune de positionnement du territoire couvert par le centre hospitalier de Redon-Carentoir

Un comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir a vu le jour, rassemblant ainsi les élus (parlementaires et élus locaux, citoyens et usagers, personnels de santé et tout autre acteur souhaitant le rejoindre) pour défendre collectivement son service public hospitalier.

L'hôpital de Redon occupe une place centrale dans l'accès aux soins sur un bassin de vie de plus de 150 000 habitants. La vétusté de son bâtiment central met en difficulté les personnels, les patients, nuit à son attractivité, représente un gaspillage et un handicap budgétaire majeurs. La construction d'un nouvel hôpital est une nécessité absolue.

Le comité d'appui expose sa plateforme commune, sa vision de l'hôpital de Redon et présente ses revendications afin de répondre au mieux aux besoins du territoire. En conséquence, il est proposé au conseil municipal de :

- **Soutenir** le comité d'appui dans sa démarche pour maintenir un service public hospitalier de qualité,
- **Désigner** 2 personnes pour représenter la commune de Rieux au sein du comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide
(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **Soutenir** le comité d'appui dans sa démarche pour maintenir un service public hospitalier de qualité,
- Tout élu désireux de faire partie du comité d'appui pourra **représenter** la commune de Rieux.

Les finances

Les chiffres clé du budget 2023

SECTION FONCTIONNEMENT	EUROS
Dépenses	1 940 773.26 €
Recettes	2 497 856.37 €
Résultat	557 083.11 €

SECTION INVESTISSEMENT	EUROS
Dépenses	687 017.59 €
Recettes	834 310.05 €
Résultat	14 7292.46 €

Les prévisions 2024
- Recettes et dépenses de fonctionnement : 2 403 123,99 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 3 501 123,55 €

Les principales dépenses en investissement :
- Aménagement RD 114.
- Aménagement d'une boucherie de 2 logements rue des Trinitaires.
- Construction d'une maison médicale.

Taux d'imposition 2024
Maintien des mêmes taux communaux pour la taxe d'habitation, les taxes foncières bâties et non bâties.

Comparatif des finances de RIEUX par rapport aux communes équivalentes en France :

RATIO COMPARÉ	RIEUX	AUTRES COMMUNES
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	639.43 €	788.00 €
Recettes par les impôts directs par habitant	343.63 €	434.00 €
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	850.47 €	985.00 €
Dépenses brutes d'équipement par habitant	207.52 €	333.00 €
Dette par habitant	186.63 €	698.00 €
Recettes DGF+DSR par habitant	225.74 €	153.00 €
Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement	52.60 %	50,80 %
Dette par rapport aux recettes de fonctionnement (taux d'endettement)	21.90 %	77,60 %

CCAS

Plan Canicule et autres risques

Comme chaque année, la préfecture du Morbihan demande aux communes d'identifier les personnes isolées, afin de leur venir en aide, en cas de besoin.

La mairie de Rieux, recueille via un registre communal (sur la base du volontariat) les coordonnées des personnes en situation d'isolement, de fragilité, de vulnérabilité, de manière à pouvoir leur porter une attention prioritaire en cas de risques exceptionnels (canicule, inondation, neige, incident nucléaire, épidémie…).

D'après les prévisions météorologiques, ces périodes deviendront de plus en plus fréquentes. Le CCAS a adressé un courrier aux personnes seules ou âgées pour les inviter à transmettre leurs coordonnées afin de pouvoir les contacter en cas de besoin.

Les habitants de la commune qui estiment avoir besoin d'aide pendant de telles périodes, ou connaissent une personne dans une telle situation de fragilité, vulnérabilité ou isolement, peuvent en informer **le secrétariat de la mairie au 02 99 91 90 69 ou contact@mairiederieux.fr.**

Cérémonie du 8 mai

Ce mercredi 8 mai 2024, Rieux célébrait le 79ème anniversaire de la victoire de 1945.
Après l'inauguration de la plaque Edouard PUSSAT, les Rieuxois se sont réunis devant le monument aux morts pour assister à la cérémonie. A la suite du dépôt de gerbe, Thierry POULAIN, le Maire, a lu le discours national du ministre des Armées, Sébastien LECORNU. Ensuite, c'est Lillwenn MICHEL qui a lu un texte des anciens combattants. Les enfants de l'école de l'Escargot Bleu ont apporté beaucoup de couleur en chantant une chanté la "Marseillaise Enfantastique", chant d'espoir et d'amitié. Un verre de l'amitié a permis un temps d'échange entre les Rieuxois.



Recrutements d'agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Pour cela, des agents recenseurs se présenteront à votre domicile. Cette démarche permet de déterminer la population légale de la commune, de comprendre l'évolution démographique du territoire et d'ajuster l'action publique aux besoins de la commune. Le recensement est déclaratif et anonymisé. Il ne donne lieu à aucun contrôle administratif et fiscal. Toutes les données recueillies sont strictement confidentielles et chaque agent recenseur est tenu au secret professionnel. Vous les reconnaîtrez grâce à leur carte officielle.

Chaque agent recenseur devra collecter sur chaque secteur géographique défini, les informations relatives à tous les logements et tous les habitants conformément à la méthodologie de l'INSEE. Ils vous accompagneront dans cette démarche.
Ces postes sont ouverts à toutes personnes disponibles et volontaires. Si vous souhaitez candidater pour être agents recenseurs, vous pouvez d'ores et déjà envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) à la Mairie de Rieux.

Travaux

Les travaux de consolidation et de toiture à la ferme du Couvent sont terminés, la réception a été faite le 13 juin dernier.

Future boucherie,
Nous sommes au stade du désamiantage. L'appel d'offres a été lancé pour l'aménagement d'une boucherie et de 2 logements qui seront, à la suite des travaux, en location.

Aménagement de la RD 114
L'enfouissement des réseaux est terminée. L'entreprise Lemée a encore 2 mois de travail en commençant par le Sud. Les objectifs sont de sécuriser la voie piétonne et cyclable mixte, de réduire la vitesse et d'améliorer l'accessibilité du bourg. La route sera réduite à 6,60 m de large. L'enrobé se fera fin juin jusqu'au giratoire.

3 poteaux incendie seront installés rue Honoré Dayon, à Trévolo et près de la chapelle de Tréfin.

4 stations de pompage seront créées 1 derrière Intermarché, 1 au port, 1 à la baignade et 1 au pont de Cran. Ces stations seront accessibles pour les tonnes à lisier et les pompiers.

28 boules lumineuses dans les lotissements seront remplacées par des luminaires de type Led.

Maison médicale
L'architecte a été choisi, les professionnels de santé ont été consultés et le 27 juin au conseil municipal, l'architecte présentera son projet.





Une tondeuse autoportée Etesia a été achetée pour 5500 € HT

Suite aux orages pendant le week-end de la Pentecôte, des travaux sont envisagés aux abords du terrain de foot. Les avaloirs ont été agrandis dans la rue du Perron.

Installation de composteurs collectifs



Installés derrière la cantine, les composteurs sont, depuis quelques semaines, accessibles pour tous.
Recycler et composter ses déchets est un véritable geste écocitoyen permettant de diminuer son empreinte écologique.

Pour chaque kilo de compost créé, cinq kilos de déchets sont sauvés de l'incinérateur :
- moins de pollution liée au transport des biodéchets ;
- un retour de la matière organique aux sols ;
- un moyen de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en stockant le carbone dans les sols et en apportant de la fraîcheur.

Et ceci, tout en garantissant un fertilisant naturel de choix pour son jardin, potager et plantes

Le compostage, comment ça marche ? La clé réside dans le processus de décomposition auxquels sont soumis les déchets putrescibles, qu'il s'agisse de restes alimentaires ou de déchets verts et bruns. Sous l'action de la chaleur et avec un apport en oxygène suffisant, des micro-organismes et macro-organismes se développent au sein du composteur. Ces derniers dégradent alors la matière organique, la transformant en un amendement de qualité à épandre sur les sols ou à mettre au pied de vos plantes pour les nourrir.

Des affiches sont disposées sur les composteurs, merci de bien respecter les indications indiquées afin de produire le meilleur composte possible.

La ligne 10

La ligne 10 Redon – Pénestin « service Plage » revient cet été du Lundi au Samedi (hors jours fériés) du 6 Juillet au 1er Septembre 2024 avec 3 allers/retours par jour.

Pour tous renseignements sur notre site : www.maury-transports.com ou au 02.97.43.32.70

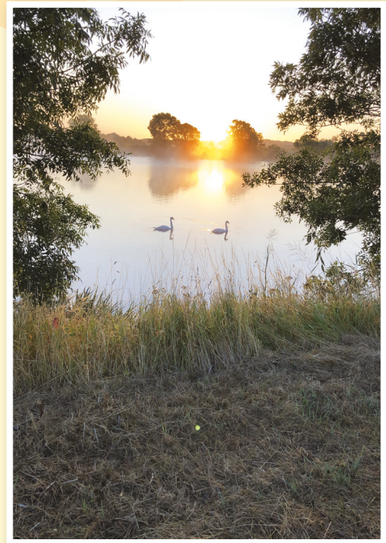


CONCOURS PHOTOS


Gérard DAVID

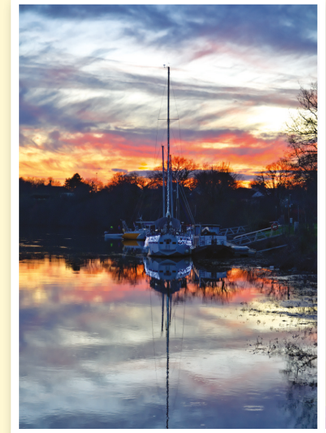
Pour la troisième année, nous avons organisé un concours photos. Cette année, nous avons eu 8 participants, nous tenons à tous les remercier pour le temps passé et la qualité de leur photo. Le choix a été compliqué vue la qualité proposée.

Nous avons choisi pour la une du prochain agenda la photo prise par Joël LE MORLEC. La photo qui est la une de ce bulletin municipal a été prise par Gérard DAVID. **Nous renouvellerons l'année prochaine pour une quatrième édition, cette belle expérience,** les modalités seront précisées dans le premier bulletin municipal de l'année 2025. **Ces photos sont exposées à la médiathèque jusqu'au 17 juillet.**


Joël LE MORLEC

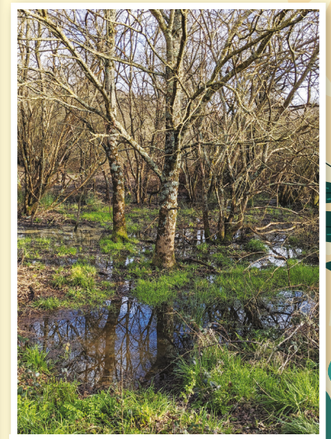

Raphaël LAMBERT


Patrick VINCON


Serge DURAND


Patrick GOUEDARD


Sylvie ANIZON


Véronique TESSIER

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique est désormais achevé sur une partie de la commune. Depuis le mois de mars, 1 350 foyers et entreprises peuvent démarcher les opérateurs afin de bénéficier de cette nouvelle technologie.
Pour connaître votre éligibilité, il faut vous rendre sur le site mega.bzh/fibre et renseigner votre adresse postale. Dans le cas où vous seriez éligible, il convient de contacter un fournisseur d'accès à internet pour connaître les modalités de raccordement et souscrire à une offre très haut débit.

L'ouverture commerciale pour le reste de la commune interviendra courant 2025.

Comment se passe le démarchage commercial ?

Les fournisseurs d'accès à internet peuvent avoir des démarches commerciales assez offensives. Aussi, voici quelques éléments à savoir :

- Il n'y a évidemment aucune obligation dans l'immédiat à souscrire à un abonnement à la fibre optique si on ne souhaite pas en bénéficier.
- Chacun est libre de l'opérateur de son choix et aucun opérateur commercial n'a de prérogative particulière ou de monopole sur le réseau public, propriété des collectivités à travers Mégalis.
- Le raccordement des foyers est réalisé directement par l'opérateur (ou un de ses sous-traitants). En cas de problème, les personnes doivent se retourner vers leur opérateur commercial, fournisseur d'accès à internet.
- Pour se prémunir de tout risque lors de l'installation, il convient à chacun d'identifier à l'avance le cheminement du câble optique à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitation et de l'emplacement du Point de Terminaison Optique qui sera installé.

Des travaux réalisés dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit
En dehors des agglomérations qui sont couvertes en très haut débit par les opérateurs privés, les collectivités territoriales bretonnes ont dû pallier l'absence d'initiative privée en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne Très Haut Débit, dont la maitrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne.

Mégalis Bretagne construit le réseau public régional. Au fur et à mesure des déploiements, Mégalis Bretagne livre les éléments opérationnels du réseau au délégataire, THD Bretagne, qui les exploite et qui vend des droits d'utilisation aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ce sont ces FAI qui raccordent leurs abonnés et proposent à ces derniers des services Internet.

100% des Bretons concernés d'ici 2026
Les travaux se poursuivent par ailleurs dans le reste de la région. L'objectif est de raccorder l'ensemble des Bretonnes et des Bretons à la fibre optique d'ici 2026.

Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département du Morbihan et Redon Agglomération.

Commémorations 2024

Août 1944 <-- 80 ans --> Août 2024

La communauté paroissiale de Rieux souhaite commémorer, à l'occasion du 80ième anniversaire, plusieurs événements marquants qui se sont déroulés sur notre commune pendant l'été 1944, période de la guerre 1939-1945.

Ce moment de mémoire est programmé le 14 septembre 2024 à la suite de la messe du samedi soir, avec des intentions particulières à la mémoire des personnes décédées lors de ces événements.

La messe sera suivie de la projection du film réalisé par Michel HERVY de Férel, ce document retrace le passage de la Vilaine de la statue de Notre Dame de Boulogne à cette période.
A l'issu de ce film un verre de convivialité sera offert par la Paroisse.

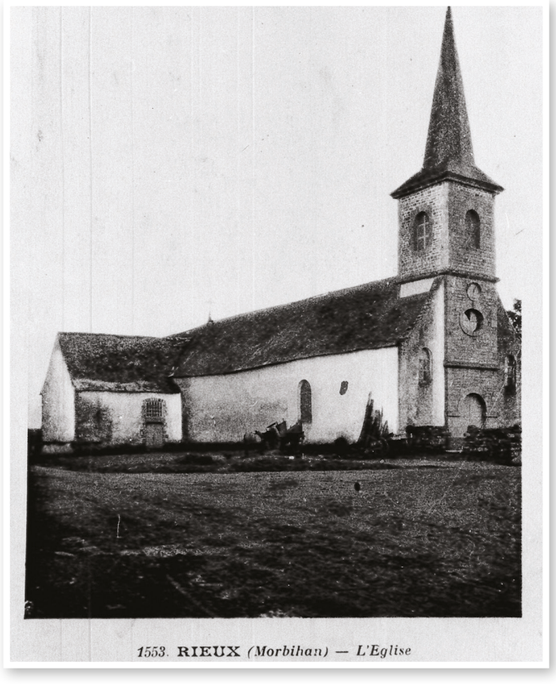
Rappel du contexte :

C'est suite au débarquement le 06 juin 1944 sur les plages de Normandie que débute la libération de la France occupée.
L'occupant est repoussé vers ses bases installées en Bretagne sud : Saint-Nazaire, Lorient et Brest. C'est pendant ce repli et plus particulièrement au mois d'août que plusieurs événements graves se sont déroulés à Rieux et ont touchés notre paroisse…

Les faits :

- **6 juin 1944 :** Débarquement en Normandie des alliés.
- **4 août 1944 :** Réquisition de huit charretiers de Rieux pour transporter du matériel de l'occupant vers St Nazaire.
- **11 août 1944 :** Passage de Notre Dame de Boulogne.
- **15 août 1944 :** Émile Pierre PONDARD du Val, avec d'autres résistants voulant empêcher les Allemands de franchir la Vilaine, est tué dans les marais de Bodigon à Rieux.
- **23 août 1944 :** Bernard LE MEE, pris en otage, est tué au Grénit.
- **28 août 1944 : Dynamitage par les Allemands du clocher de l'ancienne église de Rieux.**

L'été 2024, les jours correspondants aux dates de ces événements, les cloches de l'église sonneront pour se souvenir de cette période marquant notre histoire locale…



Soirée des nouveaux arrivants et nouveaux nés

La traditionnelle soirée des nouveaux arrivants et nouveaux-nés s'est tenue le vendredi 16 février au Grénith. Une soixantaine de personnes était présente à cette cérémonie qui permet de créer du lien, de présenter la commune, les élus et les associations autour d'un verre de l'amitié.





Mission locale



La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers (stages, …). Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.

Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Rieux, Jonathan LOPEZ est en permanence à la Mairie d'Allaire, et est joignable à la Mission locale au **02 99 72 19 50.**

Vous recherchez un stage ? La Mission locale vous accompagne !

Vous êtes à la recherche d'une première expérience professionnelle enrichissante ? Vous souhaitez découvrir un secteur d'activité, un métier précis… ? La Mission locale est là pour vous accompagner pour l'ensemble des démarches.

À La Mission locale, un(e) conseiller(ère) vous aidera à identifier les entreprises susceptibles de vous accueillir en fonction de votre projet professionnel et de vos attentes. Vous serez accompagné dans la mise en place de la convention et tout au long du stage.

Venez visiter des entreprises avec la Mission locale !

Notre territoire est riche d'entreprises innovantes et accueillantes dans des secteurs divers et variés. Ainsi, en partenariat avec les acteurs économiques, la Mission locale vous offre l'opportunité unique de visiter des entreprises.

C'est l'occasion de découvrir des secteurs, des activités et des métiers parfois inconnus, proches de chez-vous, d'approcher des univers professionnels et de comprendre le fonctionnement d'une entreprise. C'est aussi rencontrer des employeurs passionnés et des équipes prêtent à partager et échanger avec vous.

Que vous soyez intéressés par l'industrie, le commerce, l'artisanat ou tout autre domaine, les visites d'entreprises sont ouvertes à tous les jeunes inscrits à la Mission locale.


Atelier CEJ - ©PascalPerennec

Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)



Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire ! N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous… et suivez-nous sur les réseaux : **Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.**

Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com

Interview de Marie LE CLERC

Bonjour Marie, peux-tu te présenter ?

Bonjour, je m'appelle Marie LE CLERC, j'ai 17ans, j'habite à Rieux et je suis lycéenne.

Quelles études suis-tu en ce moment ?

Je suis en Terminale dans un Baccalauréat Professionnel "Métiers de la sécurité" au lycée Saint Joseph La Salle à Lorient. Ce BAC PRO regroupe les métiers de la gendarmerie, sapeurs-pompiers, agent de sécurité privée et incendie.

Qu'est ce qui t'a fait connaître le parcours JSP (jeune sapeur pompier) ?

Ma maman m'a fait découvrir cette formation de jeunes sapeurs-pompiers et cela m'a tout de suite plu et j'ai voulu en faire ma passion aujourd'hui.

Pourquoi as-tu décidé de t'engager en tant que JSP ?

J'ai voulu m'engager en tant que jeune sapeur-pompier car le métier m'intéressait énormément et je savais qu'en faisant cette formation j'allais acquérir des compétences et des qualités avant d'intégrer les sapeurs-pompiers volontaires.

Quelles sont, pour toi, les qualités nécessaires pour faire un bon parcours JSP ?

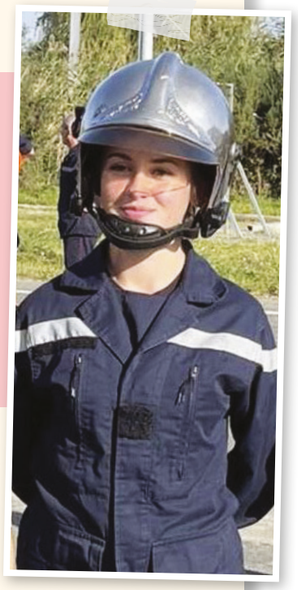
Selon moi, les qualités nécessaires sont le courage, l'altruisme, être sportive, avoir l'esprit d'équipe.

Est-ce que tu conseillerais à d'autres jeunes de s'engager et pourquoi ?

Je conseille vraiment cette formation qui dure 4 ans car pendant ces quatre années j'ai appris énormément de choses qui me servent maintenant en tant que sapeur-pompier volontaire. J'ai développé des qualités et des valeurs nécessaires pour ce métier grâce à cette formation.

Aujourd'hui tu es SPV (sapeur pompier volontaire), qu'est ce qui te plaît le plus dans tes missions SPV ?

Aujourd'hui ce qui me plaît le plus, c'est l'adrénaline de partir en intervention et le fait de porter secours à des personnes, de sauver des vies... Cela est très important à mes yeux car j'aime me rendre utile pour les autres personnes.





Quels sont tes projets pour ton avenir ?

A l'issue de mon Baccalauréat Professionnel, je vais travailler pendant deux ans pour avoir deux ans de permis et par la suite passer ma formation ambulancière tout en restant pompier volontaire.

À noter

Les informations sur le parcours JSP sont à retrouver sur le site du SDIS35.

Dimitri EVAIN



Dimitri EVAIN a créé son entreprise de paysagisme à Rieux en avril 2022. D'abord mécanicien moto, c'est en réparant des engins de motoculture qu'il s'est intéressé à l'entretien de parcs et jardins chez plusieurs clients. Passionné par ce nouveau métier Dimitri s'est formé chez un paysagiste du Morbihan pendant deux années. Au sein de sa Société à responsabilité limitée (SARL) Evain Paysages, Dimitri réalise sur devis l'entretien de parcs et jardins (taille, tonte), des aménagements extérieurs (petit terrassement), la pose de clôtures et la réalisation de pavage.
Dimitri travaille dans un rayon de 50 km autour de Rieux. Courant d'année, il bénéficiera de l'agrément « service à la personne » qui permet une déduction d'impôt à hauteur de 50%. Dimitri est à l'écoute de ses clients et de leurs volontés, il possède un camion-benne, un microtracteur, une mini pelle, un tracteur tondeuse…

Contact : 07 80 59 00 20 ou à evainpaysages@gmail.com



Cécil'Hermine



Bien connue des abonnés de la médiathèque pour avoir animé les ateliers informatiques avec Charlène et des cours d'initiation à l'anglais, Cécile HERMINE a créé son entreprise « Cécil'Hermine » de conseil en présentation professionnel.
Cécile est titulaire d'un diplôme des métiers d'arts, elle a 15 ans d'expérience en tant que régisseur lumière, ce qui lui a permis de fréquenter des acteurs et d'étudier leurs façons de communiquer.

Son objectif est de vous aider à communiquer efficacement lors de :
- de discours
- d'oraux devant des professeurs ou un public
- d'un entretien d'embauche
- de votre travail au sein de l'entreprise…

Cécile propose 2 types de travail : un travail en groupe, « pour avoir un regard objectif sur ce que l'on fait, c'est plus facile d'avoir jugé avant. On a pris le temps, on a repéré les erreurs et ce que l'interlocuteur capte ou non » et un travail individuel « pour faire un bilan général de votre présentation et trouver ensemble les bonnes méthodes qui vous correspondent. », pour permettre des conseils personnalisés et travailler à la fois sur le fond et la forme.

Complémentairement, Cécile anime actuellement 2 ateliers : « savoir écouter pour être écouter » et « savoir se vendre et presque aimer ça ».

Contact : Téléphone : 07 49 54 87 61
Courriel : cecilehermine@meizinfo.fr

Béatrice BERTHO

Béatrice BERTHO a créé une association la Fibule afin de pouvoir dispenser des cours de chants et de guitare.

Elle a appris la musique a 7-8 ans, a joué de l'orgue dans l'église. Dans le milieu des années 80, Béatrice intègre un groupe et commence la guitare. En 1988, elle fait une année de musique à Paris dans la composition et l'harmonie musicale. Elle travaillera par la suite en tant que productrice et agent. A partir de 2009, elle commence à donner des cours de chant et de guitare. En 2017, Béatrice sort son premier album nommé « Traversée » et en 2022 son second : « L'aventure ».

Depuis tout ce temps, Béatrice a une grande passion pour la pédagogie, la transmission. Ses cours ont à la fois une partie technique (solfège pour la guitare et placement de voix, travail du souffle… pour le chant) mais pour elle, c'est « dans le plaisir que la qualité vocale va se libérer pour que le chant se pose », ainsi dès le début le plaisir est au centre de ces apprentissages.

Béatrice apprend aussi l'accompagnement voix/guitare, elle travaille tous les styles, a un gros répertoire de plus de 1000 titres mis en forme pour l'accompagnement.



Pour les débutants, Béatrice peut prêter une guitare.
Contact : Téléphone : 06 22 80 76 49
Courriel : berthobeatrice@gmail.com
Site internet : https://beatricebertho.com/

GreatFun !



Location de structures gonflables, photomaton, baby-foot, machine à popcorn, machine à barbe à papa, percolateur à café.

Située à Rieux, l'entreprise GreatFun! est spécialisée dans l'accompagnement de vos futures fêtes à venir. Les petits et les grands pourront partager un moment de plaisir, en famille ou entre ami(e)s, n'hésitez plus ! Que ce soit pour une kermesse, un tournoi, une fête, un mariage, un anniversaire, une porte ouverte, un événement ou encore pour le plaisir d'essayer, elles satisferont un grand nombre d'entre vous.

3 structures :
- Château gonflable avec toboggan (L x L x H) 5,20 m x 4,00 m x 4,00 m
- Structure taureau rodéo (L x L x H) 5,00 m x 5,00 m x 1,50 m
- Cible foot fléchettes (L x L x H) 4,50 m x 3,30 m x 4,50 m

1 photomaton, 1 baby-foot, 1 machine à popcorn, 1 machine à barbe à papa, 1 percolateur à café.

Site internet : https://www.greatfun.soldicom.com/
Instagram : @grea_tfun - Facebook : GreatFun
TikTok : @greatfun472 - Tél : 07.86.35.04.53 - Mail : ma.briend@laposte.net

La rencontre 80 ans après



Cette histoire nous avait été racontée par Nolwenn HUCHET dans les colonnes des Infos du Pays de Redon.

1941-42, la guerre fait rage, une famille juive polonaise quitte son pays pour se réfugier en 1944 à Saint-Nicolas de Redon.

Cette famille est dénoncée à la kommandantur, le père est déporté et n'est jamais revenu, on n'a jamais su ce qu'était devenue la mère. Le garçon de 8 ans est alors recueilli par un industriel Gaston SEBILLEAU et les Sœurs de Saint Vincent de Paul s'occupent de la fillette de 2 ans.

Mais la situation se complique et Gaston SEBILLEAU fait appel aux Sœurs de Saint-Jacut-les-Pins pour prendre le garçon. Elles l'ont alors emmené à la Bousselaie et c'est là que Joseph GAUDIN (père de Léon) intervient. En effet, les Sœurs décident de cacher les 2 enfants, réunis dans une propriété appartenant au Tiers ordre à Fescal dans la commune de Péaule ;

« A cette époque, nous habitions à l'Angle, mon père était agriculteur. La mère supérieure a demandé à mon père de prendre les enfants et de les emmener à Fescal en voiture.

Il n'a pas hésité, et le soir même, je crois qu'il ne se rendait pas compte du danger. Il est arrivé tard le soir, sain et sauf. Et ce n'est que quelques années plus tard qu'il nous raconta cette histoire. Et encore, il était humble, il n'en parlait pas beaucoup » se souvient Léon GAUDIN. La guerre finie, les enfants reviennent à Redon en mai 1945, ils partiront en Israël pour revenir en France pour leurs études.

Le frère Léonard EPELBAUM est décédé en 1999. La fillette, Annie EPELBAUM retraitée après avoir été professeur d'anglais a jeté une bouteille à la mer numérique afin de retrouver les personnes se souvenant de ces péripéties. Marie-Claude, la fille de Léon a trouvé cette « bouteille » et grâce à l'association Mémoire des Résistants et Déportés des Pays de Redon et de Vilaine la rencontre pleine d'émotions entre la famille EPELBAUM et la famille GAUDIN a été possible au château de la Bousselaie, le 10 avril dernier.



Réforme du permis de conduire

La réforme du permis de conduire en 2024 apporte son lot de nouveautés, toutes orientées vers une meilleure gestion de la conduite et une sécurité accrue pour tous. Ces évolutions, cruciales pour l'avenir de la conduite dans le pays, sont détaillées ci-après :

- **Démarches d'immatriculation et titres d'identité simplifiées :** Avec le nouveau système France Titre, anciennement connu sous ANTS, les procédures pour l'immatriculation des véhicules, les demandes de permis de conduire et de carte d'identité sont désormais simplifiées.
- **Introduction du permis numérique :** L'année 2024 marque le lancement de l'application France Identité, permettant une gestion dématérialisée et un accès facile à la version numérique du permis de conduire. Un pas vers la modernisation administrative, surtout pour les jeunes habitués à leur smartphone.
- **Suppression de la vignette verte :** Reflétant la modernisation des systèmes de contrôle, la vignette verte d'assurance n'est plus requise sur les pare-brises depuis le 1er avril 2024. Être assuré reste obligatoire.
- **Modalités assouplies pour l'épreuve pratique :** L'abaissement de l'âge minimal à 17 ans pour se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire stimule une préparation anticipée et une meilleure formation des futurs conducteurs. De plus, cette réforme facilite l'accès aux formations en alternance dont le permis peut être requis.
- **Régulation des amendes pour faibles excès de vitesse :** Les infractions pour excès de vitesse de moins de 5 km/h ne conduisent plus à un retrait de points, mais l'amende persiste. En outre, le stage pour récupérer des points agréé par la préfecture du Morbihan dont dépend la commune de Rieux offre une bouée de sauvetage pour ceux au bord de l'invalidation du permis, accessibles via LegiPermis.
- **Le CPF finance aussi le permis moto :** À compter du 12 janvier 2024, le Compte Personnel de Formation (CPF) est éligible au financement du permis moto (catégorie A) sous conditions.

La classe 4

Initiée l'année dernière, la soirée réunissant toutes les personnes, (natives et/ou vivantes à Rieux) fêtant dans l'année leur nouvelle dizaine, se tiendra le 23 novembre au Grenith.
Un repas animé sera organisé pour l'occasion.

Si vous souhaitez y participer, la réservation se fera auprès de votre référent :
- 2004 : Maël ROUXEL - 07 69 59 65 11
- 1994 : Morgane PAYEN - 06 22 28 05 04
- 1984 : Agnès GAUDIN - 06 84 14 14 42
- 1974 : Christine ROUXEL - 06 50 50 16 87
- 1964 : Philippe ROUXEL - 07 80 22 67 01
- 1954 : Pierrick ROUXEL - 06 58 81 96 98
- 1934 et 1944 : René MAHEAS - 02 99 91 91 93



Arbres remarquables enquêteurs

Arbres remarquables de Bretagne : devenez enquêteur !
Un inventaire participatif des Arbres remarquables de Bretagne a été mis en place par la Maison de la Consommation et de l'Environnement et ses partenaires, grâce à une carte en ligne, accessible à tous.

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?
De nombreux critères interviennent dans la classification d'un arbre comme remarquable : ses dimensions, son âge, sa rareté, son emplacement, son histoire, sa situation géographique…
Il faut cependant distinguer un arbre « spécial » ou « intéressant » d'un arbre remarquable : le sentiment de « remarquabilité » qu'il éveille doit être perçu par tous.

La carte arbres remarquables de Bretagne, un outil participatif.

La carte interactive et participative :
arbresremarquablesbretagne.gogocarto.fr/ facilite le recensement du patrimoine arboré breton. Il est désormais possible à toute personne d'ajouter un arbre et de renseigner les informations qu'il possède (espèce, localisation, photo ...).
Un enquêteur, formé aux méthodes d'identification, se charge ensuite de « contrôler » l'arbre, puis un comité d'homologation finalise le classement en « Remarquable », « Bel arbre » ou « Curiosité ». Chaque arbre classé fait alors l'objet d'une fiche descriptive complète disponible sur la carte. Depuis le début du recensement, environ 1 800 arbres ont été répertoriés, dont plus de 450 en tant qu'arbres remarquables.

Devenir enquêteur
Quand un arbre est signalé, un enquêteur bénévole se rend sur place. Il a pour rôle d'aller sur le terrain vérifier les informations proposées et de compléter les données (mesures, environnement, typologie, coordonnées GPS, photo...) pour que l'arbre soit intégré dans la base de données.

Les 5 bonnes raisons de devenir enquêteur
- Aller à la découverte du magnifique patrimoine arboré de Bretagne,
- Contribuer à cet inventaire régional et ainsi le faire perdurer
- Aider à valoriser le patrimoine breton,
- Améliorer la connaissance des arbres remarquables de Bretagne et ainsi permettre leur protection,
- Partager son savoir, ses connaissances et son temps au profit d'un projet associatif en devenant bénévole.

Comment devenir enquêteur ?
Vous êtes passioné·e par les arbres ou en avez fait votre métier ? Contactez la MCE !
L'équipe du projet enregistrera votre inscription :
arbres@mce-info.org / 02.99.30.35.50

La Mce organisera par la suite une formation pour les nouveaux enquêteurs, sous réserve d'avoir assez de participants.
+ d'info : www.arbres-remarquables-bretagne.org



Visite gratuite du centre de tri des emballages

Inscription pour la visite du centre de tri (en groupe ou en individuel) :

Mail : visite.trivalo.35@paprec.com
Téléphone : 0800 22 24 88
Adresse : 89 rue Nationale - 35240 Le Rheu

À noter : Le tranport n'est pas pris en charge.

Planning des visites pour les particuliers (3ème trimestre 2024) :

- JUILLET :
Vendredi 12 à 13h30
et mardi 23 à 10h30

- AOÛT :
Lundi 12 à 13h30
et jeudi 29 à 13h30

- SEPTEMBRE :
Mercredi 18 à 13h30



Quentin Noël



Depuis quelques semaines, Quentin NOEL a créé son entreprise NOEL MOTOCULTURE

Son parcours de formation débute par un apprentissage en CAP puis en un BAC Professionnel en mécanique motoculture pendant 4 ans chez Espace Émeraude à Saint-Gildas Des Bois à l'âge de 15 ans.

Après avoir été embauché, Quentin a continué la mécanique motoculture à Blain et quelques années plus tard il décide de se lancer dans ce domaine qui le passionne.

Quentin entretient et répare tous les matériels d'espaces verts (tondeuse, tronçonneuse, tracteur tondeuse, débroussailleuse etc...) ainsi que du matériel tel que des groupes électrogènes et bétonnières.

Son activité se déroulera principalement chez les clients mais aussi en atelier à son domicile. À terme son but est de trouver un local pour y accueillir les clients avec un espace de vente et un atelier.

Téléphone : 07 80 01 42 50 - Mail : qn.motoculture@gmail.com
Adresse : 10, impasse de l'Isolon

ÉCOLE PUBLIQUE

L'ESCARGOT BLEU

Dans le cadre de notre projet de l'année « Le sport et les JO s'invitent à l'école », les élèves de l'école ont participé à des actions sportives.

ESCRIME

Au mois d'avril, les élèves du CP au CM2 ont découvert l'escrime, avec Damien CHAZETTE, le maître d'armes.
Les premières séances ont porté sur la description du matériel (masque et fleuret), l'explication des règles de sécurité, la position de la garde et le déplacement (marche et retraite) puis les élèves ont rapidement fait des petits matchs, ont appris l'attaque, la parade, la riposte. Les plus grands se sont vus confier le rôle d'arbitre, rôle qu'ils ont pris très au sérieux. La pratique de cette discipline a permis aux enfants de développer l'équilibre, la coordination, la précision ainsi que le respect de règles.



GOLF

Au cours de la période 5, les élèves du CP au CM se sont initiés à une nouvelle discipline sportive : le golf. Un sport de plein air qui allie réflexion, concentration et dynamisme.
Sur le terrain de football, à proximité de l'école, Marcel, le moniteur de golf, a commencé par travailler les gestes fondamentaux du swing. Petit à petit, les enfants ont été confronté à des parcours aux difficultés variées. Pour terminer les différentes classes se sont rendus au Golf de Caden où trois ateliers leur ont été proposés : un grand jeu au practice, un Putting green et enfin, une présentation du golf et parcours sur un trou en présence de bénévoles golfeurs. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir tout au long de cette activité.





LE CROSS SOLIDAIRE

Mardi 26 mars, tous les élèves de l'école ont participé à une course solidaire organisée par des étudiantes de l'ISSAT.
Les enfants devaient courir et réaliser un maximum de tours de circuit afin de récolter des dons pour la LEAF (Leucémie Espoir Atlantique Famille), Les élèves ont couru avec enthousiasme. A l'issue de la course, un goûter et une médaille leur ont été offerts.

RENCONTRE USEP BASKET

Au mois de janvier, les 6 classes de l'école se sont rendues à la salle des sports afin de découvrir et de pratiquer le basket-ball avec le club de basket de Rieux. Fin mars, les élèves des cycles 2 et 3 ont rencontré d'autres écoles en partenariat avec l'USEP pour participer à un tournoi de basket.



RENCONTRE AVEC CLÉO RENOU, championne d'Europe et du monde en sport adapté

Les élèves de l'école du CP au CM2 ont rencontré Cléo RENOU, une ancienne élève de l'école, atteinte de trisomie 21, pratiquant la natation à un très haut niveau dans sa catégorie. Les enfants avaient préparé des questions auxquelles Cléo a répondu volontiers et avec enthousiasme. Elle leur a parlé de toutes ses victoires aux divers championnats, a partagé ses rêves, ses émotions, ses séances acharnées d'entrainement... Elle portera la flamme olympique à Vannes. Puis, Cléo a montré ses médailles aux enfants qui ont même pu les porter le temps d'une photo. Enfin, une séance d'autographes a terminé cette belle et émouvante rencontre.

RENCONTRE SPORTIVE DES MATERNELLES

Mardi 16 avril, les enseignants et les élèves de CM2 de l'école ont organisé une rencontre sportive avec les maternelles de l'école Renaudeau d'Allaire.
Au programme, divers ateliers (lancers, courses, danse, basket...) encadrés par les élèves de CM2 qui prenaient très à cœur leur rôle. Cette rencontre s'est terminée par un pique-nique tous ensemble et par la danse des JO des CM2.
Un moment de partage et de plaisir !



Rencontre avec Cléo RENOU

REPRÉSENTATION DES ÉLÈVES AU GRÉNITH

Jeudi 23 mai, dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire autour des jeux olympiques et du sport intitulé « Au rythme du sport ! », les élèves des classes de CE1 au CM2 ont présenté le fruit de leur travail en musique à la salle du Grénith à Rieux. Les différentes classes ont ainsi partagé avec un public enthousiaste : des chants, des hakas ainsi que des créations rythmiques alliant percussions corporelles et utilisation d'« objets » liés au sport (ballons, plots, raquettes…). Un joli moment de partage !

LA FÊTE DE L'ÉCOLE

Samedi 15 juin, se déroulera la fête de l'école sur le site du château de Rieux entre 16h00 et 21h00. De nombreux jeux seront proposés aux enfants, une restauration sur place est prévue.
A 17h30 les élèves de l'école présenteront un spectacle.



Rencontre sportive des maternelles

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE L'ESCARGOT BLEU

N'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe pédagogique, nous sommes à votre disposition pour vous présenter l'organisation et les Projets pédagogiques de l'école L'escargot bleu. Nous accueillons les enfants tout au long de l'année, dès 2 ans, de la maternelle au CM2.
Vous pouvez contacter la directrice Patricia PERTIN
02 99 91 93 14 - Adresse mail : ec.0560740a@ac-rennes.fr
Blog de l'école : https://ecolelescargotbleu.toutemonecole.fr/

L'amicale laïque

Qu'est- ce que l'Amicale Laïque ?
L'amicale est l'association des parents d'élèves de l'école L'escargot bleu, elle a pour but d'organiser des manifestations afin de récolter des fonds pour apporter une aide financière à l'école aux projets pédagogiques.

- Participation aux sorties pédagogiques et voyages scolaires (cinéma, au théâtre...)
- Achat de matériel (par ex achat d'une table de ping-pong) pour la cour des primaires)
- Spectacle de Noël, fête de l'école...

Qu'organise l'Amicale Laïque ?
"Nous organisons diverses manifestations afin de récolter des fonds : loto, brocante, marché de Noël et différentes ventes : sapins, chocolats… Chacun peut à son rythme donner de son temps, en fonction de ses possibilités. »
amicaleescargotbleu@gmail.com ou 06 51 06 68 92

ÉCOLE PRIVÉE

SAINTE-ANNE

JANVIER

Le 12 pour les uns et le 19 pour les autres, les élèves de toutes les classes se sont rendus à la caserne des pompiers. Sur place ils ont pu découvrir le matériel, les équipements et les missions des pompiers. Les plus grands en ont profité pour revoir comment appeler les secours et donner une alerte structurée. Un grand merci au lieutenant HAMON et son équipe qui nous ont accordé de leur temps et ont su si bien partager leur passion.



Aux mêmes dates également, Titouan et Apolline, licenciés au club de rugby de Redon, sont venus faire une séance de découverte au rugby, en salle avec les élèves de PS/MS et au stade pour les autres. Merci à eux pour cette proposition très appréciée.



Du 20 au 27, les CM se sont rendus à Aussois (73) pour une classe de neige. Pour beaucoup cela a été la découverte de la montagne l'hiver et de la pratique du ski. Au programme, cours de ski bien-sûr mais aussi visite du musée agro-pastoral d'Aussois, des secours en montagne de Modane, d'une fromagerie à Lanslebourg et du village de Bonneval sur Arc avec une randonnée en raquettes. Ce fut aussi une belle expérience de la vie en collectivité et un renforcement de l'autonomie.



Le 13, les CM2 se sont rendus au collège d'Allaire pour une journée-découverte. **Le 28 mars,** ils s'y sont rendus à nouveau pour un rallye mathématique. En binôme avec un élève de sixième (dont certains étaient en CM2 à Rieux l'an passé) ils devaient résoudre des petits défis. Ce furent deux belles occasions de préparer leur arrivée en sixième l'année prochaine. Merci au collège pour ces invitations.

MARS

Le 26, toute l'école a participé à la course solidaire organisée par Récréoz et 4 lycéennes de l'ISSAT. Auparavant les élèves ont bénéficié d'une information sur l'association **Leaf https://leucemie-leaf.fr/** Cette association de vie et d'espoir agit pour apporter une aide morale et matérielle aux enfants et aux adultes atteints d'une maladie du sang, hospitalisés au CHU de Nantes, ainsi qu'à leur famille. Le but de cette course parrainée était donc de récolter le plus d'argent possible pour cette association. La somme de 2 000 € a ainsi été récoltée (dont 1 060 € au niveau de l'école Ste Anne). Bravo aux organisateurs, aux élèves et aux parrains et marraines pour ce beau geste de solidarité.





AVRIL

Le 8, après avoir vécu un temps de célébration de Pâques à l'église, tous les élèves et de nombreux parents et grands-parents ont vécu un carnaval. Le temps pluvieux n'a pas empêché le défilé de se rendre jusqu'à la place de la mairie pour une grande farandole et une photo générale. De retour à l'école, un goûter-dansant a été organisé. Merci à tous les participants et à tous ceux et toutes celles qui ont apporté des crêpes.



Le 12, une porte-ouverte était organisée. Plusieurs familles sont venues à notre rencontre et, par la même occasion, elles ont pu découvrir une exposition sur les objets d'autrefois organisée par la classe de GS/CP. Merci à tous ceux qui ont accepté de prêter un objet. C'est une autre façon de découvrir l'histoire. Les inscriptions pour la rentrée de Septembre sont toujours possibles, n'hésitez pas à prendre contact avec l'école. L'accueil des enfants peut se faire dès l'âge de 2 ans.

Le 16, Les élèves de CE1-CE2-CM1 ont participé à une journée sportive avec les autres écoles du réseau d'Allaire (Allaire, Saint-Vincent, Béganne, St-Jean-la-Poterie, St-Perreux, Peillac, St-Jacut) à Saint-Perreux, sur le thème des Jeux Olympiques bien-sûr. Tous les enfants avaient appris la même chanson (avec les gestes) et l'ont chantée et dansée tous ensemble :
www.youtube.com/watch?v=wdmixOou9Y8



MAI

Le 5, a eu lieu le traditionnel repas de boudins, qui fêtait cette année son cinquantième anniversaire (mais sa 48ème édition en raison du COVID). Ce fut comme toujours un grand et beau moment, aussi bien en amont que le jour même. Plus de 400 convives se sont retrouvés à la salle du Grénith cette année. Merci à l'OGEC qui gère cette fête, merci aux très nombreux bénévoles, de tous âges, qui œuvrent pour que cette fête soit réussie et merci bien-sûr aux convives présents.

Le 7, toutes les classes se sont rendues à tour de rôle à la médiathèque pour le vote du prix des Incorruptibles. Il s'agit chaque année pour les élèves d'élire leur livre préféré parmi une sélection adaptée à leur âge. Il s'agit d'une action nationale. L'Association Le Prix des Incorruptibles (loi 1901) a été créée en 1988 avec la collaboration de Françoise XENAKIS.
https://prix.lesincos.com/

L'objectif de l'Association est de susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes à travers des actions lecture autour d'une sélection de qualité et/ou en les faisant entrer dans les coulisses de la création d'un roman avec le Feuilleton des Incos.

Pour être Incorruptibles, les jeunes lecteurs s'engagent à :
- lire les ouvrages qui ont été sélectionnés ;
- se forger une opinion personnelle sur chacun des livres ;
- voter pour leur livre préféré.

Le Prix des Incorruptibles peut prendre plusieurs formes et s'adapter à toutes les structures : écoles, collèges, lycées, bibliothèques, centres de loisirs.

En 2023, pour la 34e édition du Prix, 551 478 jeunes lecteurs ont lu et voté pour leur livre préféré en France, dans les DOM/TOM et à l'étranger

Merci à la médiathèque pour cette initiative et pour son accueil régulier tout au long de l'année. Les collaborations sont riches et variées : animations diverses autour du livre, lecture animée, choix de livres, rencontre avec des auteurs/autrices, animations robotiques, informatique, accueil de réalisations d'élèves en art-plastique etc

Le 14, Cléo RENOU, rieuxoise, sportive de haut-niveau, est venue à la rencontre des élèves. Durant plus de 2 heures, elle est passée dans toutes les classes, répondant aux nombreuses questions des élèves et partageant avec eux son enthousiasme et sa passion pour la natation. Les médailles qu'elle a apportées avec elles ont impressionnées les élèves qui ont eu l'autorisation de les passer à leur cou pour la photo. Merci à Cléo et à sa maman pour ce beau témoignage. Une belle leçon de vie proposée aux élèves.



Le 21, les CM ont vécu leur dernière des 4 journées d'activités nautiques à l'étang Aumée. Ils ont pu ainsi d'initier à la voile, ou à l'aviron, ou au kayak. De belles découvertes pour eux, un bel exercice de coopération et de confiance en soi et en l'autre. Merci à la collectivité de permettre aux élèves de vivre cela.



De nombreux projets ou actions sont menés tout au long de l'année dans les classes : musique avec Marie du Conservatoire de Redon, plantations/jardinage, art-plastique, ouverture au monde (séance d'Espagnol et de Chinois, nouvel an chinois), sorties culturelles au cinéma et au théâtre etc. Ils sont tous au service de l'enseignement et de l'éducation des enfants qui nous sont confiés. Merci à toute l'équipe pédagogique (enseignants et ASEM) pour son investissement au quotidien. Merci aux parents qui nous font confiance.

Bel été à tous !

N'hésitez pas à consulter le site internet :
https://steannerieux.toutemonecole.fr/
ou la page Facebook : https://www.facebook.com/Ecole-Sainte-Anne-Rieux-56-123865979008926/ pour rester informés.

INSCRIPTIONS :
Pascal ANDRIEUX, chef d'établissement, (présent à l'école le mardi toute la journée et le vendredi matin) est à votre écoute pour découvrir l'école et ses projets. Vous pouvez le joindre :
- **par mail : ste-anne-rieux@wanadoo.fr,**
- **par téléphone :** 02 99 91 92 06 (répondeur),
- **sur le site internet :** https://steannerieux.toutemonecole.fr/
- **sur la page facebook (contact APEL):** https://www.facebook.com/Ecole-Sainte-Anne-Rieux-56-123865979008926/

Accueil de loisirs

Quoi de neuf à la Recreoz ?

LA PASSERELLE

Le projet

L'idée de la passerelle a émergé de plusieurs volontés communes. Tout d'abord, celle de créer un pont, un tremplin entre l'accueil de loisirs (3-11 ans) et l'espace jeunes (10-17 ans). La passerelle marque un temps transitionnel entre l'accueil enfants et jeunes, qui répond aux besoins des élèves de CM / 6ème/5ème ne se retrouvant pas toujours dans le découpage traditionnel enfance jeunesse. La passerelle s'installe alors comme un lieu non associé à l'enfance, dans lequel l'offre de loisirs est adaptée à ce public « adonaissant » en demande d'autonomie et de cadre sécurisant. Enfin, il était également nécessaire de rassurer les familles, demandeuses d'un cadre formalisé pour amorcer en douceur ce passage entre deux âges.

Les objectifs

- Favoriser l'autonomie et la responsabilité du jeune.
- Rendre acteur le jeune.
- Favoriser le partage et l'esprit d'équipe.
- Favoriser le lien social.
- Proposer un service adapté aux besoins et attentes.

Les objectifs opérationnels

- Encourager sa connaissance pour l'amener à conduire des projets.
- Encourager sa parole pour lui permettre d'être force de proposition.
- Impliquer les jeunes dans la mise en place de projet.
- Développer le partenariat avec des associations, des structures locales.

Les Activités

Les enfants se regroupent souvent par affinité. Un groupe de copains propose une activité puis étudie la possibilité de la faire ou pas, avec Alan Maubert, animateur jeunesse de la commune. Ce dernier, sur une période inter-vacances proposera un programme dit « à trous ». Mission est confiée aux jeunes de la Passerelle de compléter ce programme selon leurs envies, souhaits et attentes.

COMMUNE DE RIEUX

LA PASSERELLE

L'ANIMATION POUR LES 9-12 ANS

Service Enfance-Jeunesse Recreoz

Chaque mercredi, en période scolaire, un temps et un lieu dédié aux enfants âgés de 9 à 12 ans.
L'objectif est de proposer des animations adaptées à leurs envies et besoins.

La Passerelle c'est faire le lien entre l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunes de manière progressive et rassurante pour tous, parents et jeunes.

De 13h30 à 17h, les jeunes sont pris en charge par Alan, animateur jeunesse communal.
Au-delà de 17h, les jeunes pourront être récupérés à la Recreoz.

Les animations se déroulent au sein de l'Espace Jeunes. Un programme sera proposé par Alan et pourra être complété par les jeunes.

Les inscriptions se font via le Portail Famille, comme pour l'ALSH.
Les tarifs sont identiques à ceux de l'ALSH.

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS
D'ALEXANDRA OU ALAN
06 42 14 36 26 / 07 50 18 60 66

Espace jeunes

Un espace jeunes dynamique qui accueille pendant les vacances 15 à 20 jeunes par jour. Ils participent à des activités sportives, culinaires, culturelles et de loisirs. Il y a également un accueil informel qui permet à chaque jeune de venir pendant la période de vacances scolaires faire des jeux de sociétés, du ping-pong, du billard, de la console, du foot, ...
L'espace jeunes devient de plus en plus un lieu où l'on accueille aussi bien des filles que des garçons.

L'espace jeunes est ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 14h00 à 18h30.







La médiathèque « Du récit à Rieux », un service culturel de proximité

La médiathèque de Rieux vous accueille tout au long de l'année. Vous pouvez y découvrir **un fonds documentaire varié (livres, DVD, revues…)** pour tous les âges.

La consultation sur place est libre. Votre inscription dans une médiathèque vous donne accès à toutes les structures du réseau ! Le prêt de documents est désormais illimité.

La médiathèque est un espace de vie et de rencontres avec de nombreux rendez-vous proposés : ateliers, animations, expositions…

Elle est ouverte à tous, vous êtes les bienvenus !

Nouveau service à la fin de l'année 2024 (novembre au plus tôt) : **la navette intercommunale !** Vous pourrez réserver et récupérer les documents où vous voulez dans n'importe quelle médiathèque du réseau !

A combien de documents ai-je droit ?
Les prêts sont désormais illimités dans toutes les médiathèques du réseau. L'emprunt et le retour des documents se font dans la médiathèque d'appartenance du document (projet de navette intercommunale en cours).
Les emprunts sont cumulables d'une médiathèque à l'autre.

Comment m'inscrire et combien ça coûte ?
Une inscription = une carte
A la première inscription, une carte d'adhérent individuelle, nominative et valable un an vous est remise.

Tarifs : 14€ pour l'année. Gratuit (sur présentation de justificatifs) pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, les services civiques et les bénéficiaires de minima sociaux.

Fermeture estivale
La médiathèque sera fermée du 6 au 17 août inclus pour congés du personnel. Réouverture le 20 août à 14h. 2 boites de retours sont disponibles côté terrasse. Bel été à tous !

Horaires d'ouverture au public :

Pendant la période scolaire :
- Lundi et Jeudi : fermé
- Mardi : 16h30 -18h
- Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30



Pendant les vacances scolaires :
- Lundi : fermé
- Mardi et Jeudi : 14h-18h
- Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30

Informations pratiques :
N'hésitez pas à suivre l'actualité de la médiathèque sur sa page Facebook : Médiathèque « Du récit à Rieux »
Contacts : 02 99 91 97 03 - mediatheque@mairiederieux.fr

Retrouvez tous les services et animations à venir du réseau sur le site :
http://www.mediatheques.redon-agglomeration.bzh

Animations à venir

Dans le cadre de Partir en livre, festival national du livre pour la jeunesse, autour de "sports et jeux", plusieurs animations sont proposées à la médiathèque de Rieux :



Le Twister Héros de l'école des loisirs ! Pied gauche sur Chien Pourri, main droite sur Simon, Main gauche sur Billy… Fous rires garantis. Jeu géant disponible **du 6 au 13 juillet** sur les heures d'ouverture.

Rencontres autour des thèmes : sport, handicap, différence, le mercredi 10 juillet à partir de 10h30 avec 2 rieuxoises Cléo Renou, nageuse multimédaillée et porteuse de trisomie 21 et Betty Séré de Rivières, autrice de littérature jeunesse (qui proposera une lecture d'albums et une dédicace). **Gratuit sans inscription. Ouvert à toutes et à tous.**







Atelier philo avec les enfants sur le thème : "Le sport, qu'est-ce que ça fait ?" Qu'est-ce qui distingue le sport du loisir, du jeu, ou du spectacle ? Le sport promeut le dépassement de soi, quelque part entre le plaisir et la souffrance. Nous lui prêtons volontiers des valeurs comme le respect, l'abnégation, l'esprit d'équipe, mais nous savons que s'y expriment aussi la violence, l'individualisme ou la tricherie... Souvent valorisé, il manque en même temps cruellement dans nos modes de vie sédentaires. Mais quelles sont vraiment les vertus du sport ? Peut-il nous rendre plus beaux, ou en meilleure santé ? Peut-il faire de nous des personnes heureuses ? Crée-t-il de la discorde, des discriminations, ou de la cohésion ? Avec toutes ces questions, c'est sûr, il va y avoir du sport !

Le vendredi 12 juillet de 10h30 à 11h45 à la médiathèque de Rieux. Animé par Simon Billy, formé à l'animation d'ateliers philosophie avec les enfants avec l'association SEVE.
Sur inscription. **Pour les enfants de 7 à 11 ans. Tarifs : 1 € abonné.e.s / 3€ non abonné.e.s.**

Exposition des photos du concours organisé par la municipalité du **15 juin au 17 juillet.** Merci aux participants et bravo aux lauréats.

Exposition des peintures de Fabrice Voisin du 20 juillet au 20 septembre. Visite libre aux heures d'ouverture.



La traditionnelle **braderie de livres et de revues** aura lieu **le samedi 31 août de 10h à 12h** sur la terrasse de la médiathèque (annulé en cas de mauvais temps). Vous trouverez dans les cartons documentaires, albums, romans, revues… **pour tous les âges et à petits prix !**



Prix des jeunes lecteurs spécial Bandes Dessinées : pour les 8-12 ans ! 6 BD à découvrir et choisir sa préférée avant le 14 septembre. Résultats et remise des lots aux participants **le mercredi 18 septembre à 14h30.**

Atelier « Ecriture de poésies et de chansons » animé par Béatrice Bertho **le samedi 28 septembre de 14h30 à 16h30.**

- **Le processus créatif :** de l'idée à la chanson ou comment écrire, construire une chanson ? Quelle porte d'entrée ? quelle forme ? Stimuler et soutenir l'inspiration, comment ? quels outils ?
- **Ecrire une chanson, initiation :** à partir de jeux avec les mots et d'images, il s'agit d'exercer l'écriture, de laisser naître le texte, laisser dire les mots pour qu'apparaisse la poésie ou la chanson.

Concert le vendredi 4 Octobre à 18h30.

"Engagée en poésie et en modernité, Béatrice, avance audacieusement sur un terrain qui n'a pas été foulé depuis longtemps".

Accompagnée de sa guitare acoustique, Béatrice Bertho offre à sa poésie des accents folks et blues folks.
Les mots vibrent sous les cordes et viennent toucher l'auditoire sans détours.



Béatrice présentera son 2è album, « L'aventure » sorti fin 2022. Musicienne, auteure compositrice, Béatrice nous invite à découvrir son univers, délicat et rocailleux à la fois, des chansons trempées dans le vécu et l'intimité d'une femme consolée et nourrie par les mots. **Gratuit. Durée : 1h suivi d'un pot.**



Autres animations prévues pour la fin de l'année

Spectacle musical Maeva par l'artiste Le Voilà Le Voilà (Cédric Levaire) et atelier contes/comptines animé par la conteuse Christine Leray dans le cadre des Minuscules (tempos fort intercommunal dédié à la petite enfance), projection d'un documentaire au Grénith dans le cadre du Mois du doc, contes pour Noël…

Surveillez la communication !

Offre Numérique

Charlène Potier, animatrice multimédia de la médiathèque, assistée de 2 bénévoles dynamiques Jeanine et Yves, propose des **ateliers multimédias réguliers** à raison d'un atelier de 1h30 le vendredi matin tous les 15 jours hors vacances scolaires (calendrier disponible sur demande). Les thèmes abordés sont variés : maîtriser le fonctionnement d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, utiliser une messagerie électronique, écrire et mettre en forme un texte, naviguer et rechercher sur internet… N'hésitez pas à faire part de vos besoins/envies.

Les ateliers multimédias sont ouverts à tous, abonnés ou non. Une inscription préalable est obligatoire, les places étant limitées. 1 € pour les abonnés - 3 € pour les non-abonnés.
Renseignements et inscriptions au 02 99 91 97 03 – mediatheque@mairiederieux.fr

Sarah VALQUE PIRIOU, Conseillère Numérique, propose régulièrement **le vendredi matin** à la médiathèque de Rieux des permanences numériques pour assister individuellement celles et ceux qui le souhaitent dans la réalisation de démarches administratives qui se font désormais en ligne (carte grise, déclaration CAF, site Améli…), ou qui viendraient avec des interrogations autour du numérique.

Un accueil pour échanger, poser vos questions, être accompagné dans vos démarches du quotidien, de recherche d'emploi, de santé : démarches administratives : CAF, Ameli, CARSAT, Impôts... ; information & orientation ; aide informatique, prise en main matériel, applications, traitement de texte, internet…

Prochaines permanences : les vendredis matins 5, 12 et 19 juillet, 23 août, 6, 13 et 20 septembre.

Permanences gratuites, sur rendez-vous, ouverts à tous (quelle que soit votre commune)
sarah.valque.piriou@conseiller-numerique.fr - 07 62 40 71 44



Basket bzh RIEUX St DOLAY

Une journée Basket familles en clôture de saison
Samedi 13 mai était mis en place une journée basket famille sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Cette journée est venue en remplacement du tournoi club prévu et annulé faute du peu d'équipes engagées. Organisée sous forme de la nouvelle pratique 3*3, discipline Olympique aux JO de 2024, des rencontres se sont déroulées l'après midi par catégorie d âge. Une catégorie regroupant les parents à même été ouverte ! Puis pour clôturer la journée, un Grand match opposant jeunes et parents mélangés a été lancé ! Partie de rigolade assurée !

Opération fair-play
En cours de saison le club a participé au challenge Fair-Play organisé par le comité départemental, il s agit d'une sensibilisation accentuée sur le problème des incivilités recrudescentes chez joueurs comme au niveau des parents.

Partenariat Basket/Ecoles
Une convention dénommée OBE pour Opération Basket Écoles a été signée avec 2 écoles primaires. Celle-ci consiste à ce que le club mette à disposition de l'école un éducateur professionnel pour la pratique ludique du basket, mais cela est aussi un enjeu de santé si l'on suit les recommandations de pratique sportive que doit pratiquer un enfant.

Avec 111 licenciés cette saison et des effectifs stables. Les inscriptions pour la saison prochaine sont ouvertes, des séances de découvertes gratuites seront proposées à la rentrée de septembre. L'école d'arbitrage, également reconduite a intégré cette année les plus jeunes des 10 ans à la formation et connaissance du règlement. De nombreuses manifestations sont également prévues pour amortir le cout de cotisation.
En juin participation à la fête de musique à St Dolay.

Le point d'orgue restant l'organisation des **moules frites de Rieux le samedi 8 juillet** et **celui de St Dolay le jeudi 13 juillet**.
Enfin, fin Août **un triathlon (pétanque, palets, fléchettes) sera proposé** à St Dolay.

Toute l'actualité du club à suivre sur les réseaux sociaux. Contact : 06 49 54 40 44

Club des échecs



Marius au centre avec sa coupe, entouré de part et d'autre de deux jeunes, son frère en arrière-plan et à gauche le président du club)

Marius BOYER, Champion de Bretagne d'Echecs des moins de 8 ans. Marius BOYER, sociétaire du club d'Echecs les Fous du Roque à Rieux, est devenu champion de Bretagne dans la catégorie des moins de 8 ans. Il représentera donc notre région aux Championnats de France qui se dérouleront du 14 au 21 avril à Agen. La compétition réunissait les 22 meilleurs joueurs de la région qui s'étaient qualifiés lors des championnats départementaux.
Seulement 6 d'entre eux pouvaient obtenir le précieux sésame qui les emmèneraient en finale du Championnat de France. Marius a préféré la meilleure place, la première. Après une entame poussive sanctionnée par une défaite, Marius a enchainé 6 victoires de suite, s'octroyant le titre. A Agen l'affaire sera plus rude avec pas moins de 140 joueurs, les meilleurs de France. Mais nous faisons confiance à ce jeune joueur pétrit de talent qui va profiter au mieux de cette expérience du haut niveau. Entrainé par son frère Eliott de 12 ans, excellent joueur lui aussi et régulier au club de Rieux, sa marge de progression est encore immense et il saura profiter des conseils des vétérans du club pour s'améliorer. Tous ceux qui, comme Marius, veulent se lancer dans la compétition échiquéenne, peuvent **se renseigner au 06 68 13 43 17, ou par mail à fouduroque@gmail.com**

VSR

Le VSR56 a bien entamé sa saison 2024 avec plusieurs podiums à son actif :
3 victoires et 3 places de 2 et toujours dans l'attente de nouveaux succès. Après avoir organisé les courses de printemps au mois de mars et contrôlé les courses voisines de nos amis de Théhillac, que nous remercions, le VSR se prépare à organiser une nouvelle course à Rieux **le samedi 22 juin 2024**, sur un nouveau tracé. Le départ sera donné à la " Maladrie" pour "Le prix du feu de Saint-Jean". Départ à 13h30 pour les Access 3 et 4 puis à 15h30 pour les open 3 et Access 1 et 2. Venez nombreux encourager les coureurs ! Le VSR56 remercie la Mairie et ses agents communaux, pour le nettoyage des circuits. Il remercie également ses partenaires et ses nombreux bénévoles. Sans ses derniers ces animations n'existeraient pas. Merci de les respecter.



Le Club des bruyères

Le 2 février 2024 a eu lieu l'assemblée générale du club des bruyères de Rieux. Lors de cette assemblée, Simone SACHOT a présenté sa démission en qualité de présidente.

Le conseil d'administration a procédé à l'élection du nouveau bureau :
- Jean-Claude HALLE a été élu président,
- Simone SACHOT a été élue vice-présidente,
- Marie-Thérèse MATHURIN a été élue, trésorière adjointe,

Le reste sans changement, à savoir :
- Roselyne TUAL, trésorière,
- Annick LORENT, secrétaire,
- Claudine POUPART, secrétaire adjointe.

L'association regroupe les retraités et pré-retraités pour organiser leurs loisirs (belote, boules, danses). Les activités se déroulent à la salle d'activités de Rieux à 14 h, alternativement avec les clubs d'Allaire et Béganne. Venez nous rejoindre.

Contact : Jean-Claude HALLE, 06 58 58 25 94



Le mot du nouveau président :
Je suis arrivé en 2021 en plein covid en Bretagne. Je suis de Haute Normandie après avoir exercé des postes de responsable commercial. Mais ma passion à toujours été la vie de groupe, l'éducation, le partage a travers le football.

Cherchant des relations humaines dans cette belle région, un seul rendez-vous m'a suffit, grâce à la gentillesse de Simone l'ancienne présidente qui m'a conquis naturellement.

Je ne regrette pas du tout et j'essayerai d'être à la hauteur pour satisfaire mon bureau et les adhérents.

Running

TRAIL DU BRO REOZ organisé par l'association Running à Rieux
Un grand merci aux bénévoles et à tous les participants !



Le trail du Bro-Reoz, organisé chaque année le premier samedi du mois de mars,a accueilli 650 participants cette année pour cette édition 2024. Le nombre d'inscrits progresse régulièrement. Cette course est rendue possible grâce aux propriétaires qui nous autorisent à emprunter leurs bois et forêt. Nous les en remercions chaleureusement, cela évite aux marcheurs et coureurs d'avoir trop de routes goudronnées à parcourir.

Les bénévoles de l'association ont consacré 10 demi-journées à nettoyer les chemins pour les rendre accessibles. 4 circuits étaient proposés avec des distances différentes. Une marche de 12 km,une course de 8 km autour du bourg, un trail de 15 km et un trail de 24 km avec un dénivelé positif de 500 mètres.Les participants ont apprécié le circuit avec la variété des paysages (les ruines du château, passage près de la Vilaine, les bois avec les premières jonquilles…). Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Les 6 premières éditions nous avions bénéficié d'un bel ensoleillement. Cette année les pluies des semaines précédentes ont rendu les différents circuits un peu plus difficiles.

Cette course n'aurait pu se dérouler en toute sécurité sans l'aide active des 126 bénévoles mobilisés encore cette année.

Merci à chacun d'entre vous pour votre aide précieuse. La commune, par le prêt de différents matériels et salle des sports ainsi que le comité de coordination pour le prêt du chapiteau,nous permettent d'accueillir au mieux les participants. Enfin les sponsors,nombreux encore cette année, nous ont facilité l'organisation de la journée et permis d'offrir des lots aux participants et aux bénévoles lors du tirage au sort.

Nous sommes 21 adhérents à l'association, le montant de la cotisation est de 15 €. Si vous voulez nous rejoindre, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir. Vous pouvez prendre **contact auprès de René CHEVAL au 06 99 53 55 14**

Les résultats (pour avoir l'ensemble des résultats il suffit d'aller sur le site internet **« Klikego Rieux »**)

8 KMS			
1er homme	COTTAIS Florian	VANNES	
1ère femme	BESNARD Julie	SAINT-MALO	
15 KM			
1er homme	PROD'HOMME Antoine	VANNES	
1ère femme	BESNARD Julie	PONTIVY	
24 KM			
1er homme	DENIS Erwann	MISSILLAC	1h56 mn 26s
1ère femme	COENE Sylviane	REDON	2h16 mn 37s

Chaque participant au trail contribue pour un montant de 1 euro à soutenir des actions engagées par des associations humanitaires.

Cette année nous avons remis un chèque de 650 € à l'association Handi'Mobilede Rieux.







Rieux Cyclo Randonneurs

L'association Rieux Cyclo Randonneurs riche de 52 membres, accueille toutes les personnes qui souhaitent découvrir le pays de Redon à pied, à vélo ou à VTT.
Le départ a lieu le dimanche matin à 8h30 devant le parking du stade. Nous nous retrouvons dans un local après la randonnée pour un moment convivial. Chaque année nous organisons une randonnée qui part du Château de la Bousselaie, où nous accueillons plus de 1000 participants. Les randonneurs ont le choix entre plusieurs parcours : cyclo 64 ou 77kms, VTT 26 à 55 kms, marche 8 à 18kms. Cette manifestation ne pourrait pas avoir lieu sans la participation des nombreux bénévoles que nous remercions chaleureusement.

Aussi, l'association Rieux Cyclo Randonneurs a créé une école VTT depuis 1995, où les jeunes de 8 à 18 ans apprennent à entretenir leur vélo, à rouler ensemble et découvrir de nouvelles régions. Chaque année, l'école est présente au critérium départemental, régional et national grâce à la performance des jeunes VTTistes. Les qualifications sont basées sur des épreuves d'éducation routière, du maniement du vélo, de repérage topographique et de connaissances de la faune et la flore. Le critérium régional s'est déroulé à Redon fin avril, où six jeunes se sont qualifiés pour le critérium national. Celui-ci s'est tenu à Puy-l'Evêque (Lot) le week-end de l'Ascension où Théo HELIN a fini 2ème junior, Lucie LUCAS 10ème cadette, Julian THEAU et Titouan GAUDIN ont passé avec brio les épreuves d'éducation routière.

Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous : rieuxcyclorandonneurs@gmail.com »

USSM

Fin de saison pour l'USSM Rieux-Théhillac !
Après 10 mois de compétition, les trois équipes se maintiennent dans leurs divisions respectives. L'équipe A, évoluant au Niveau Régionale 3, parvient à décrocher une très belle troisième place, l'équipe B, évoluant en District 2, termine quatrième et l'équipe C, évoluant en District 3, termine la saison à la neuvième place.

L'école de foot cette année a accueilli près de 70 joueurs de 6 à 13 ans. Les entraînements se déroulaient tous les mercredis après-midi de 13h30 à 17h30 et les matchs les samedis. Nous tenons à souligner la belle performance de nos équipes au tournoi d'Allaire. Les U13 ont atteint la finale et les U11 ont remporté le tournoi dans leur catégorie. Passé la catégorie U13 et jusqu'à la catégorie U18, les joueurs sont intégrés au groupement des jeunes du pays d'Allaire (entente Rieux/Allaire/Béganne). D'ailleurs un grand bravo à l'équipe U18 qui cette année a participé à la final du trophée du Morbihan.

Au cours de cette deuxième partie de saison, le club a organisé plusieurs événements. Tout d'abord, il y a eu le tournoi de futsal, le 6 janvier, qui a vu s'opposer des licenciés comme des anciens joueurs du club. La journée s'est conclue par un repas à la salle paroissiale qui a réuni 120 personnes. L'autre événement majeur est bien évidemment la Duretie Cup qui s'est déroulée les 18 et 19 mai derniers. Plus de cinquante équipes se sont déplacées pour accéder à la première marche du podium. Malheureusement, les évènements météorologiques de la fin de journée du samedi ont contraint les organisateurs à annuler la suite du tournoi, qui avait pourtant très bien démarré, et la première édition de la soirée « Les Nuits Rieuses ».

Le club tient une nouvelle fois à remercier tous les bénévoles qui ont participé à cet événement, mais aussi tous nos sponsors pour leur fidélité et leur soutien tout au long de l'année. Dans une ambiance détendue mais compétitive le tournoi de fin de saison opposant les licenciés et les futures recrues de l'USSM a eu lieu le vendredi 31 mai. Il s'est clôturé par un barbecue rassemblant joueurs, arbitres et dirigeants.

Un repos bien mérité d'un mois environ attend les acteurs du club, avant de reprendre doucement pour préparer la saison 2024/2025. Nous allons ouvrir des permanences sur le mois de juin et juillet afin de lancer les inscriptions pour la saison prochaine. Donc, que vous soyez joueur, arbitre ou bénévoles, l'USSM se fera un plaisir de vous accueillir dans son club familial.

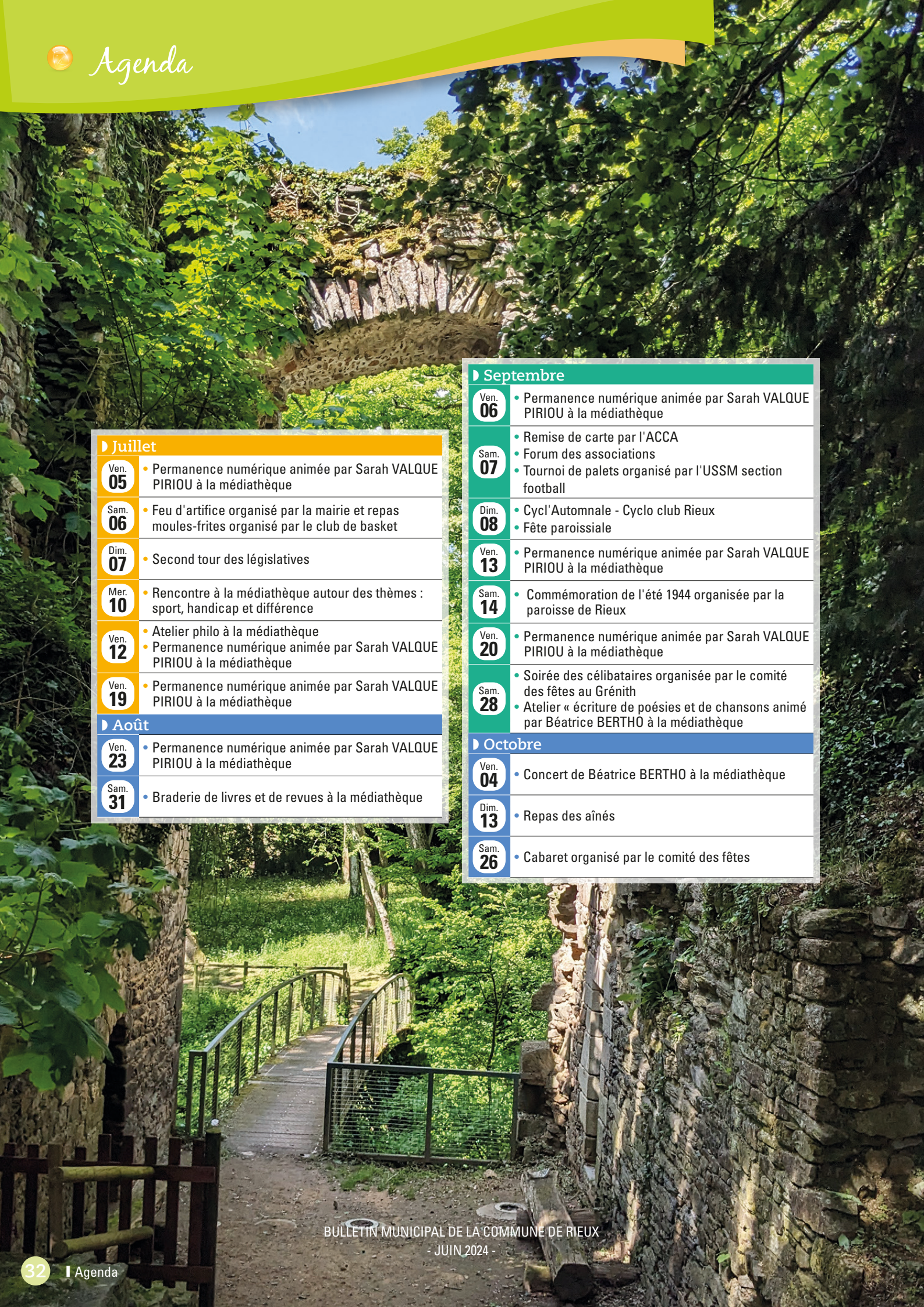
N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.
Contact mail : 56.522017@footbretagne.org
Yoann DUCHENE : 06 69 38 64 90
Germain LELIEVRE : 06 69 55 39 39







Agenda



Juillet

Ven. 05	• Permanence numérique animée par Sarah VALQUE PIRIOU à la médiathèque
Sam. 06	• Feu d'artifice organisé par la mairie et repas moules-frites organisé par le club de basket
Dim. 07	• Second tour des législatives
Mer. 10	• Rencontre à la médiathèque autour des thèmes : sport, handicap et différence
Ven. 12	• Atelier philo à la médiathèque • Permanence numérique animée par Sarah VALQUE PIRIOU à la médiathèque
Ven. 19	• Permanence numérique animée par Sarah VALQUE PIRIOU à la médiathèque

Août

Ven. 23	• Permanence numérique animée par Sarah VALQUE PIRIOU à la médiathèque
Sam. 31	• Braderie de livres et de revues à la médiathèque

Septembre

Ven. 06	• Permanence numérique animée par Sarah VALQUE PIRIOU à la médiathèque
Sam. 07	• Remise de carte par l'ACCA • Forum des associations • Tournoi de palets organisé par l'USSM section football
Dim. 08	• Cycl'Automnale - Cyclo club Rieux • Fête paroissiale
Ven. 13	• Permanence numérique animée par Sarah VALQUE PIRIOU à la médiathèque
Sam. 14	• Commémoration de l'été 1944 organisée par la paroisse de Rieux
Ven. 20	• Permanence numérique animée par Sarah VALQUE PIRIOU à la médiathèque
Sam. 28	• Soirée des célibataires organisée par le comité des fêtes au Grénith • Atelier « écriture de poésies et de chansons animé par Béatrice BERTHO à la médiathèque

Octobre

Ven. 04	• Concert de Béatrice BERTHO à la médiathèque
Dim. 13	• Repas des aînés
Sam. 26	• Cabaret organisé par le comité des fêtes